

C.R.A.C. N° 52 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPT E RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique**

Mardi 18 décembre 2012

\*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées</i> .....	1
<i>Question orale de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'action en justice relative au prélèvement du pécule de vacances des agents de la Fonction publique »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....	1
<i>Question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'accord de coopération entre la Flandre et la Wallonie en matière de recherche »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....	2
<i>Question orale de M. Senesael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le potentiel de l'eau chaude souterraine en Wallonie »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....	4
<i>Question orale de M. Senesael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le plafonnement de la production des biocarburants au colza par l'Europe »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....	5
<i>Question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le bilan des plans d'actions préventives en matière énergétique (PAPE) »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....	6
<i>Question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'annonce de la mise en place d'un GRD unique mixte »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....	7

*Question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les achats groupés d'énergie organisés par les pouvoirs publics »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....9

*Question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les conséquences intolérables du retard de traitement et de paiement des certificats verts »*

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'impact de la révision du mécanisme des certificats verts sur le consommateur »*

*Question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la nouvelle répercussion du surcoût des certificats verts sur les tarifs d'Elia »*

*Interpellation de Mme Simonis à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la facture énergétique wallonne alourdie »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, Mmes de Coster-Bauchau, Simonis, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique ..... 10

*Question orale de M. Lebrun à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la valorisation énergétique des déchets de bois »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lebrun, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....23

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le maintien des mécanismes de soutien aux énergies éoliennes »*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique ..... 24

*Question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le système d'attribution à points des logements publics et la notion de « sans abri » »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique .....25

*Question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la désobéissance sociale pratiquée à l'égard de la réforme du Code wallon du logement et de l'habitat durable »*

*Interpellation de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la réforme du mécanisme d'attribution des logements sociaux »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Stoffels, Mme Meerhaeghe, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique ..... 26

*Question orale de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les mesures à prendre pour améliorer le caractère redistributif du logement social »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 34

*Question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la taxe sur les immeubles inoccupés »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique ..... 35

*Question orale de Mme Saudoyer à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la compatibilité de la fonction d'échevin du logement et de président d'une SLSP, avec les activités privées dans une société immobilière »*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Saudoyer, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 36

*Liste des intervenants..... 38*

*Abréviations courantes..... 39*

Présidence de Mme Saenen, Doyenne d'âge

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

Nous commençons nos travaux de commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

#### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - Le premier point de l'ordre du jour concerne l'examen de l'arriéré. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Non, c'est très bien.

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Nous passons alors aux interpellations et questions orales.

### INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

#### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Trotta, sur « les marchés publics durables au sein de l'administration wallonne » ;
- M. Mouyard, sur « l'intérim au sein de la fonction publique » à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sont retirées.

#### **QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'ACTION EN JUSTICE RELATIVE AU PRÉLÈVEMENT DU PÉCULE DE VACANCES DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du

Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'action en justice relative au prélèvement du pécule de vacances des agents de la fonction publique ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 2 février 2010, le tribunal de première instance de Namur a condamné par défaut la Région wallonne à rembourser à 62 agents la retenue de 13,07 % prélevée sur les pécules de vacances de 2000 à 2008, ainsi qu'à payer une indemnité de dépréciation monétaire depuis la date de débits des retenues jusqu'au moment de leur remboursement effectif, plus des intérêts de retard.

Je rappellerai que, suite à un accord intervenu en décembre 2009 entre les organisations syndicales - que je salue - et le gouvernement, cette retenue avait été ristournée au 16 000 agents wallons pour les années 2004 à 2008 et représentait globalement une somme de l'ordre de 18 millions d'euros.

Le 4 mai 2010, la Région wallonne a fait opposition de ce jugement. La cause initialement fixée à l'audience de novembre 2011 a été reportée au 29 novembre 2012 devant la deuxième chambre du tribunal de première instance de Namur.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer quelles sont les décisions ou autres dispositions éventuellement prises à la faveur de cette audience ? Le tribunal a-t-il pris décision ? Si oui, de quelle nature ?

Quelle est l'attitude du gouvernement dans ce dossier et la ligne qui a été communiquée à la défense initiée par l'administration wallonne à l'invitation du gouvernement ? Pourriez-vous surtout me préciser quels sont les montants en jeu actuellement ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Comme M. Borsus, je salue les organisations syndicales également. Cette action avait d'ailleurs donné lieu à une condamnation par défaut de la Wallonie le 2 février 2010 contre laquelle elle avait fait opposition le 4 mai 2010.

Vingt-deux autres agents de la région ont ensuite fait intervention à la cause pour réclamer, eux aussi, le remboursement des retenues opérées sur les pécules de vacances qui leur avaient été alloués.

Cette affaire a été examinée par la cinquième chambre de ce tribunal à son audience de jeudi dernier - en fait, ce n'est pas jeudi dernier, c'est ce que j'avais noté, car vous aviez déjà présenté votre question - mais du 29 novembre, pour être précis.

Les retenues pratiquées entre 2004 et 2008 ayant fait l'objet de remboursements de la part de la région, seules les retenues opérées sur les pécules de vacances des agents concernés entre 2000 et 2003 demeuraient litigieuses. Ces demandes portaient sur un montant global de 29 000 euros.

À cette affaire étaient joints trois autres dossiers ayant un objet similaire.

Ces affaires ayant été plaidées il y a quelques jours à peine, aucun jugement n'a encore pu être prononcé à ce jour.

Ce n'est qu'une fois que ces décisions auront été rendues par la juridiction compétente et portées à la connaissance des parties, que le gouvernement sera informé et pourra, en connaissance de cause, prendre attitude.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de précision.

Ma question était : quelle est l'attitude du gouvernement dans ce dossier ? Si je comprends bien, le gouvernement conteste la revendication ; vous n'avez pas abordé cet élément-là, Monsieur le Ministre.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Pour contester les réclamations, pour les diminuer ou je ne sais pas ?

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse.

Si je pouvais peut-être vous demander - je comprends bien que, techniquement, on n'ait pas nécessairement l'ensemble des éléments sous les yeux, mais les éléments de l'attitude du gouvernement, je serais particulièrement heureux d'en avoir communication - quels sont les montants en jeu, sachant qu'on parle ici des agents qui...

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Oui, mais en ce qui concerne les montants en jeu, on parle des agents ici concernés. Il y a des risques ou des

possibilités, suivant le point de vue dans lequel on se trouve, de contagion probablement de la demande si celle-ci s'avère, le cas échéant, fondée, acceptée et reçue par la juridiction concernée.

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE  
LA FLANDRE ET LA WALLONIE EN MATIÈRE  
DE RECHERCHE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'accord de coopération entre la Flandre et la Wallonie en matière de recherche ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'essaie d'en savoir un peu plus sur ce que certains avaient qualifié de rencontre historique - le lendemain de la Saint-Nicolas, le 7 décembre dernier - entre le gouvernement wallon et le gouvernement flamand, en l'absence du gouvernement bruxellois - il n'était pas convié, si j'ai bien compris. C'était une rencontre Wallonie-Flandre, les deux poids lourds de la Belgique ; c'est comme cela que je l'ai compris.

J'ai essayé d'en savoir un peu plus et le Ministre-Président Demotte hier déjà m'en disait davantage. Mais il y a des dossiers qui semblent, malgré tout, être plus concrets que d'autres, ce qu'on appelle les intentions, les volontés, les expressions, et cætera.

Je pense que c'est le cas dans le dossier vous concernant. Je dis bien « je pense », car ma religion sera faite quand j'aurai entendu votre réponse. Dans le dossier qui vous concerne avec Mme la Ministre Lieten - du sp.a - on parle de recherche, mais surtout d'actions conjointes dans des thèmes liés à la compétitivité.

Or, on sait - c'est la Banque nationale qui l'a dit dans sa dernière enquête très récente - qu'une des difficultés que connaît notre pays en matière de recherche, ce n'est pas l'importance de la recherche, c'est le passage de la recherche fondamentale à cette recherche que l'on veut commercialiser - appelons cela comme on veut. En tout cas, on est manifestement assez fort en matière de recherche, d'invention, de trouvaille et de suivi, mais lorsqu'il faut concrétiser, faire ces recherches, le produit qu'on veut commercialiser créant la production chez nous, on ne le produit plus : on produit ailleurs ou on ne produit pas du tout. Il y a vraiment là une difficulté.

On parle d'actions concrètes dans le domaine, quelles sont-elles ? Peut-on détailler l'accord qui est intervenu entre vous ? Quelles seront les modalités ? Quelle est la méthodologie qui sera suivie ? Qui se chargera du suivi ? L'a-t-on prévu légalement ? Y a-t-il des budgets particuliers qui sont décrochés et qui seront mis en commun ? Si oui, lesquels ?

Je veux comprendre si on est, non pas dans les intentions, mais bien dans du concret.

Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien apporter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur Crucke, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'accord entre la Flandre et la Wallonie sur un plan d'action de redéploiement économique grâce à la contribution de la recherche et développement. Ce n'est pas à vous que je dois le rappeler : la R&D est indispensable pour soutenir nos entreprises, en particulier les PME, et ce, d'autant plus que nous traversons une période de crise profonde.

Nous avons établi une série d'actions à prévoir dans le respect des compétences propres à chacun en matière de R&D et des cadres politiques déjà déterminés.

Nous pourrions lancer des appels à projets conjoints dédiés aux différentes priorités qui nous sont chères, selon le principe du *virtual common pot*. Chaque Région investira dans la recherche, dans des secteurs stratégiques en termes de développement durable. Les Régions seront attentives à la transition énergétique et à la transformation de l'industrie à travers de nouveaux outils et projets de recherche. Il s'agira de développer les échanges de chercheurs entre universités belges et de renforcer les synergies dans les programmes de mobilité et de retour des chercheurs à l'étranger. Enfin, la Flandre et la Wallonie souhaitent organiser une concertation entre leurs deux organes consultatifs : Conseils de la Politique scientifique, pour ce qui nous concerne et le Vlaamse Raad voor Wetenschap en Innovatie, pour la Flandre.

D'autre part, la collaboration entre les actions régionales et communautaires sera renforcée. Que ce soit au niveau européen, en définissant une stratégie vis-à-vis de l'agenda européen - on sait qu'en matière de recherche, il est extrêmement important, le programme-cadre qui est en préparation nécessite ce genre de renforcement - ou en encourageant les partenariats privilégiés lors de la participation à des projets de recherche européens que l'on ferait en commun, ou au niveau belge par l'échange de bonnes pratiques et l'optimalisation de l'ouverture aux programmes de formation aux doctorants des deux communautés ; C'est

aussi un plus, me semble-t-il.

Enfin, une position commune sera dégagée devant le comité de concertation que les entités fédérées s'engagent à saisir pour mettre en place une concertation permanente entre niveaux de pouvoir en Belgique sur les matières de compétence fédérale ayant un impact sur les carrières et la mobilité des chercheurs, pour financer des recherches permettant au mieux connaître les causes de modifications de notre environnement et ainsi opérer les adaptations nécessaires aux changements observés dans un souci de maintien de la compétitivité - vous avez raison d'insister là-dessus - de nos entreprises autant que de solidarité - je me permets de compléter - envers les prochaines générations ; je sais que vous y êtes sensible également.

À ce stade, il y a un accord de principe sur toutes ces mesures avec la Flandre. Les moyens budgétaires qui y seront consacrés n'ont pas encore été arrêtés, mais c'est pour ce qui concerne la Flandre.

Pour ma part - je l'ai fait savoir à ma collègue - je suis prêt à monter jusqu'à cinq millions d'euros pour ce premier appel conjoint, mais je ne monterai qu'au même niveau que la Flandre ; nous serons donc à égalité. Ma collègue ne savait pas encore, au moment où je vous parle, le montant précis qu'elle retiendrait. Comme cela, vous savez jusqu'où cela peut aller pour ce qui concerne la Wallonie. Première expérience.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse précise. Je trouve que ce dossier est bon et, a priori, ce qui a été convenu me semble d'intérêt.

En ce qui concerne la Flandre, j'espère qu'on connaîtra le plus rapidement possible les budgets. On peut peut-être regretter que la Région bruxelloise soit au centre. Je ne sais pas si on doit le regretter finalement, quand je vois ce que M. Mayeur et M. Close pensent de la Wallonie et du Hainaut, en particulier, on est peut-être mieux entre nous, entre Flamands et Wallons.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Comme Wallon et Hennuyer, j'ai, comme M. Crucke, été particulièrement inquiet par ces propos-là. J'essaie de les dépasser. En fait, le travail que vous souhaitez entre la Wallonie et Bruxelles, par rapport à la recherche, a déjà lieu puisqu'il y a un accord en dix points avec la Région bruxelloise, avec M. Cerexhe ; c'est parfois plus facile qu'avec M. Close, en l'occurrence.

*(Réaction de M. Crucke)*

Entre la Wallonie et Bruxelles. Entre la Flandre et Bruxelles, je ne peux vous répondre dans ce parlement-ci.

**Mme la Présidente.** - Un dernier mot, Monsieur

Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je suis heureux de savoir qu'il y a des liens forts entre Bruxelles et la Wallonie. Je ne vais pas répondre à la question sur la Flandre, mais je serais vraiment curieux de voir si cela devait exister.

**QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LE POTENTIEL DE L'EAU CHAUDE  
SOUTERRAINE EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le potentiel de l'eau chaude souterraine en Wallonie ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael (PS).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le sous-sol wallon regorge de nappes d'eau chaude qui pourraient, dans un futur récent, permettre à la région de produire des quantités importantes d'électricité. À ce propos, vous avez récemment rencontré les responsables de la société Earthsolution pour faire le point sur le projet pilote de moyenne énergie.

Pendant plusieurs mois, les équipes de cette société ont sondé le sol wallon dans un axe entre Erquelines et Le Roeulx. Selon les responsables de cette société, les premiers résultats confirment largement les hypothèses et sont très encourageants. La Wallonie devrait pouvoir produire de l'électricité grâce à l'eau chaude cachée à 5 000 mètres de profondeur.

Monsieur le Ministre, quels enseignements tirez-vous de cette rencontre ? Avez-vous trouvé les résultats aussi encourageants que le suggèrent les représentants de cette société ? Quels sont les sites ayant le plus de potentiel ? Quelle est la position du gouvernement par rapport à ce projet ?

Je vous remercie de vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Madame la Présidente, je vais peut-être décevoir M. Senesael, car il m'est impossible de répondre actuellement, de manière précise, à la partie de la question sur le potentiel puisque les résultats de la campagne de prospection géophysique menée par Earthsolution ne me seront, en effet, présentés que fin du mois de décembre.

Le projet de Earthsolution est le deuxième projet pilote approuvé par le gouvernement en date du 14

juillet 2012, dans le cadre de la note d'orientation établissant les étapes vers un cadre incitatif adapté au développement de la géothermie profonde et planifiant les premières étapes des trois projets pilotes.

Le premier projet pilote est le projet IDÉA pour la nouvelle gare de Mons qui permettra de mieux connaître le réservoir géologique qui alimente, entre autres, Saint-Ghislain et qui, grâce à ce qu'on appelle la géothermie basse énergie, permet la distribution d'eau chaude à 70 degrés Celsius.

Le projet de Earthsolution est, quant à lui, destiné à avancer dans notre connaissance du potentiel en géothermie dite moyenne énergie qui permet, si les résultats du forage sont positifs, de produire de l'électricité à partir d'une eau souterraine ayant plus de 900 degrés Celsius. Cela pourrait intéresser et, peut-être qui sait, faire venir dans nos villes et villages d'autres regards français qui seraient intéressés par ce genre de situation, et pas seulement par notre régime fiscal.

Pour ma part, pour autant que les résultats de la campagne soient positifs, si Earthsolution présente un business plan détaillé avec des partenaires industriels solides, je défendrai la phase 2 au gouvernement qui consiste en le forage d'un premier puits afin de confirmer la présence de cette eau chaude dans une couche géologique non encore atteinte par forage à ce jour, à savoir le forage de Saint-Ghislain s'étant arrêté avant d'arriver à cette couche particulière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponses intéressants et sur la suite qui pourrait être réservée à ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LE PLAFONNEMENT DE LA  
PRODUCTION DES BIOCARBURANTS AU  
COLZA PAR L'EUROPE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le plafonnement de la production des biocarburants au colza par l'Europe ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael (PS).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, après l'eau chaude, le colza. La Commission européenne a proposé une réorientation de sa politique de biocarburant pour réduire l'impact négatif sur l'alimentation. Elle est critiquée tant par l'industrie qui se dit menacée, que par les ONG qui la jugent trop peu ambitieuse. L'Europe

souhaite plafonner la part des biocarburants de première génération, c'est-à-dire produits à base de cultures alimentaires - que ce soit le blé, les betteraves ou le colza - afin d'encourager la filière à développer des biocarburants tirés d'autres matières premières comme les algues, les déchets ou la paille.

Les biocarburants de première génération représentent aujourd'hui 4,5 % de la consommation d'énergie du secteur des transports dans l'Union européenne. Ils ne devront pas dépasser le seuil des 5 % d'ici 2020, selon la proposition de la Commission européenne.

Qu'en est-il pour la Wallonie ? Quelle est sa situation ? Quels sont vos objectifs en termes d'utilisation de biocarburants ? Où en sommes-nous actuellement ? Quelles sont les avancées en matière de biocarburants de seconde génération ?

La position de la Commission européenne entrainera-t-elle une modification de la politique de la Wallonie en matière énergétique ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur Senesael, vous êtes très bien renseigné. La Commission européenne a effectivement proposé une nouvelle approche à la suite d'une évaluation qu'elle a menée dans le cadre de la directive 2009/28/CE relative aux énergies renouvelables. La Commission européenne souhaite maintenir l'objectif de 10 % de renouvelable dans la consommation totale liée au transport à l'horizon 2020, tout en plafonnant l'apport des biocarburants de première génération à 5 %. L'autre moitié de l'objectif devra provenir de biocarburants dits avancés - c'est-à-dire ne reposant pas sur des cultures à vocation alimentaire - de biogaz carburant ou des véhicules électriques. Cet objectif doit être réalisé d'ici à 2020 par tous les États membres.

La proposition de la Commission européenne doit maintenant entamer son parcours d'approbation qui passera par le Conseil européen et le Parlement européen.

Je vous rappelle que le soutien aux biocarburants relève principalement de la compétence fédérale, notamment le pourcentage d'incorporation de biocarburants dans les pompes à essence et le régime de défiscalisation. La manière dont l'apport des carburants à base de renouvelables sera considéré dans les objectifs des différentes entités fédérale et régionales doit encore faire l'objet de négociations dans le cadre du partage de l'effort du paquet énergie-climat. Le Fédéral doit donc prendre une initiative pour faire avancer les discussions.

J'en viens à présent aux chiffres relatifs à la situation des biocarburants aux niveaux belge et wallon. Sept

producteurs ont été présélectionnés par l'autorité fédérale en vue de bénéficier de la défiscalisation, à hauteur de quotas de 380 000 m<sup>3</sup> de biodiesel et de 250 000 m<sup>3</sup> de bioéthanol. En 2010, 388 millions de litres de biodiesel et 104 millions de litres de bioéthanol ont été incorporés aux carburants, représentant respectivement 4,54 % et 5,98 % des volumes de diesel et d'essence consommés en Belgique.

Deux producteurs sont situés en Wallonie : Biowanze et Biochim, dont les capacités maximales de production s'élèvent à respectivement 300 millions de litres par an de bioéthanol, et 200 000 tonnes de biodiesel. La superficie consacrée à la production de biocarburants en Wallonie s'élevait à 11 271 hectares en 2010, sur une surface agricole qui, comme vous le savez, est de 749 852 ha.

À travers l'aide à la recherche, la Wallonie peut jouer un rôle dans le développement des biocarburants dits avancés. Lors des programmes mobilisateurs passés - FuturEnergy en 2006 - le projet Lignofuel a été financé et vise au développement d'une filière intégrée pour la production de biocarburants à partir de lignocellulose. En matière d'algues-carburants, le projet de recherche BEMA vise à mettre au point un prototype de photobioréacteur qui puisse faire la preuve de la production de biomasse algale à grande échelle. Citons également les projets Biovamat - photobioréacteurs avec mise en œuvre de matériaux nanoporeux - et le projet Algocar - photobioréacteur de production intensive de biomasse algale pour la production de biocarburant avancé.

Monsieur Senesael, je voulais vous remercier particulièrement pour m'avoir aussi formé dans le cadre de cet échange que nous avons en commission.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). - Je reviendrai peut-être en sous-question sur les nanoporeux.

*(Rires)*

Je voudrais remercier M. le Ministre de faire l'état de la situation de la question. Vu la kyrielle de chiffres, je me pencherai là-dessus pendant les fêtes de fin d'année et je compléterai éventuellement mon information par une question écrite.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LE BILAN DES PLANS D'ACTIONS  
PRÉVENTIVES EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE  
(PAPE) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le bilan des plans d'actions préventives en matière énergétique (PAPE) ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Monsieur le Ministre, vous avez communiqué vers la presse très récemment, en rappelant que les PAPE existent depuis 2009 et visent essentiellement ce qu'on appelle une clientèle précarisée, puisque l'opérateur est le CPAS. Le budget est de deux millions d'euros, dernier inscrit au budget de la Wallonie.

Dans le cadre de l'appel 2012-2014, 97 communes - vous me le confirmerez ou me l'infirmerez - auraient répondu à cet appel. De 2009 à aujourd'hui, peut-on faire un bilan statistique, mais aussi qualitatif sur ces PAPE ?

A-t-on, sur les plans économique, social et budgétaire, une concrétisation intéressante ? Comment cela a été évalué ? Par qui ? Quelles recommandations retirez-vous de l'évaluation ? Y a-t-il un document qui précise cela ? Si c'est le cas, pourriez-vous le communiquer au parlement ?

J'imagine que, lorsqu'on travaille sur ce type de matière, on essaie de viser ce que j'appelle un effet domino. Ce n'est pas un one shot dans une maison, chez un particulier ou dans une famille précarisée. On essaie d'avoir un réflexe qui puisse suivre l'intervention, soit parce qu'on change les comportements, soit parce qu'on multiplie l'investissement par des tiers investisseurs. J'imagine bien que cela ne peut pas rester uniquement au niveau d'un certain façadisme, sinon je dirais que c'est pelliculaire comme intervention.

Cet effet domino est-il constaté ? Ne pensez-vous pas que, plutôt que de travailler au coup par coup, comme on semble le faire dans ce dossier - mais le bilan dira peut-être autre chose - ce serait bien d'avoir, non pas des PAPE mais des guichets de l'énergie dans chacune des communes avec des solutions plus transversales, mais aussi plus globales ?

J'ai parfois l'impression que l'action, même si elle est utile, n'emporte pas de réaction de suivi, donc des modifications de comportement ; ce qui, à mon sens, doit être le résultat recherché.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques éléments que je voulais développer avec vous. N'est-on pas dans

un effet de saupoudrage plutôt que dans un effet de conséquence ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Député, non, nous ne sommes pas dans un effet de saupoudrage, surtout quand on voit le nombre de CPAS qui répondent à l'appel à projets.

Un cahier des charges a été élaboré avec la DGO4 et la Cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS qui précisent les types d'action. Il y a les actions qui, d'une part, sont un suivi individualisé et, d'autre part, des séances collectives d'information et de sensibilisation.

Dans le suivi individualisé, il y a une panoplie d'actions possibles. Les ménages précarisés, bénéficiaires ou non du CPAS, peuvent alors recevoir des réponses sur la gestion de leurs factures.

Comment diminuer leur facture ? Comment réaliser des économies ? Il y a des visites à domicile qui sont organisées, il y a un bilan énergétique du ménage qui peut être effectué. Il y a aussi un petit budget qui est à disposition des CPAS pour des petits investissements : placement de réflecteur derrière les radiateurs, par exemple, gaine d'isolation sur les tuyaux, ampoules économiques, et cætera.

D'autre part, il y a aussi des séances collectives, comme je vous le disais et il y a même des conférences qui peuvent être données, mais c'est davantage à destination de groupes, dans des démarches qui peuvent être menées collectivement en journée ou en soirée.

En 2010, l'appel à projets a rencontré, déjà à ce moment-là, un franc succès. Il y avait une centaine de PAPE pour deux ans, et le montant mobilisé à l'époque était de 1,602 million d'euros. En 2011, un nouvel appel a permis de subsidier 30 CPAS. Ayez bien en tête que 2010 couvre deux ans et que, donc, en 2011, on ne passe pas de 100 à 30, c'est un complément. Et en 2012, on relançait l'appel pour celles qui étaient dans le projet ou ni dans le premier ni dans le deuxième et qui voulaient venir s'y inscrire. On n'est donc pas dans des actions sur quelques CPAS, cela couvre quasi, si on fait le total, 140 CPAS de Wallonie qui sont inscrits. Je ne sais d'ailleurs pas si le vôtre est repris, j'ai la liste ici si vous la souhaitez, mais en tout cas, c'est ouvert et l'année prochaine, on relancera encore un appel du même genre.

Pour la période de 2012 à 2014, le budget global est de 1,892 million euros, et donc le budget a progressé. Je tiens à votre disposition la liste des bénéficiaires si vous le souhaitez.

Sachez que la subvention est calculée comme suit : 250 euros par bénéficiaire du RIS, avec un plafond de

50 000 pour ne pas que, seules, quelques communes puissent en bénéficier. La cellule sociale « énergie » de la Fédération des CPAS est chargée de réaliser un rapport d'évaluation des PAPE sur la base des rapports qui sont transmis par les CPAS eux-mêmes. Au fil du temps, le cahier des charges a été adapté pour tenir compte de l'évaluation et renforcer des actions de suivi individualisé. On se rend compte qu'avec ces publics-là, c'est la grosse majorité des moyens. Mais néanmoins, on maintient la dimension collective pour les amener vers cela, mais le gros du budget est consacré aux actions davantage individualisées.

Si vous le souhaitez, la Fédération des CPAS est en train de réaliser le rapport de la deuxième année, pour la réalisation complète de programme précédent. Je pourrais tout à fait vous le transmettre une fois qu'il me sera remis, dans le courant du premier trimestre 2013, mais pas avant, le temps qu'ils le réalisent alors que les actions se terminent sur 2012.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Merci, Madame la Présidente. Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. C'est une bonne chose que les PAPE se multiplient, en tout cas en la matière, mais avouons que 2 millions d'euros, c'est en soi un montant important, mais il faut quand même relativiser. Quand on voit 140 CPAS qui doivent se diviser 2 millions d'euros, quand j'ai divisé, certains ont plus que d'autres., Le tableau que vous avez permettra de le voir. Peut-être que certains sont plus dynamiques que d'autres, et on a donc des actions plus soutenues, mais cela nécessite aussi un personnel qualifié.

Merci de me donner la liste des bénéficiaires et aussi du rapport d'évaluation en 2013. Je lirai cela attentivement. Merci.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « L'ANNONCE DE LA MISE EN PLACE  
D'UN GRD UNIQUE MIXTE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'annonce de la mise en place d'un GRD unique mixte ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, complémentirement à l'intervention de mon collègue Damien Yzerbyt sur le sujet, voici quelques semaines, je souhaitais revenir vers vous à la suite de différentes interventions, et tout particulièrement au niveau d'ORES qui, voici deux

semaines - ORES qui est l'opérateur des réseaux Gaz et électricité, des huit intercommunales wallonnes - a fixé la création d'ORES-Assets au 15 mai 2013.

L'objectif de cette démarche est de fusionner les GRD mixtes en un seul GRD. Les arguments avancés sont multiples : effectuer des économies d'échelle, faciliter le financement, atteindre une taille critique nécessaire, relever plus facilement de nouveaux défis stratégiques, anticiper la réforme plutôt que de la subir - c'est peut-être l'argument principal qui doit être avancé derrière les discours tenus par ORES en l'espèce.

Les détails de la mise en place de de GRD unique ont déjà été annoncés aux communes d'Interlux par ORES et sans même attendre la mise en place des nouveaux conseils communaux, faisant ainsi fi de la représentation démocratique issue des élections. Mais ce fait ne représente qu'une partie de nos craintes. Nous avons déjà posé de nombreuses questions qui sont, jusqu'à présent, restées sans réponse, et je souhaiterais avoir aujourd'hui tous les outils en main pour pouvoir m'exprimer sur le sujet comme l'ont fait très récemment mes collègues socialistes.

Clairement, le secteur entend échapper à des initiatives qui viendraient du Parlement wallon. La proposition déposée par les parlementaires Ecolo est ainsi directement visée au travers de cette démarche initiée par ORES.

Monsieur le Ministre, en votre qualité de ministre en charge de l'Énergie, quelles sont votre réaction, votre appréhension par rapport à l'attitude d'ORES ? Avez-vous, d'une façon ou d'une autre, été concerté par rapport à ce rapprochement des GRD qui est annoncé ? En juillet dernier, vous aviez présenté les résultats de l'étude KPMG sur la réduction du nombre d'acteurs dans la distribution du gaz et de l'électricité. Partagez-vous la démarche actuellement initiée par ORES et celle-ci va-t-elle dans le sens que vous souhaitiez voir appliquer la réforme ?

En tant que ministre en charge de l'Énergie, Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous puissiez apporter quelques précisions complémentaires aux questions suivantes qui restent sans réponse. Quel est le gain de gestion par rapport à la situation antérieure ? Les économies d'échelle ont déjà été réalisées par la création même d'ORES et la réduction du nombre de mandats suite à la fusion des GRD mixtes engendrera peu d'économies. On peut dès lors se poser la question légitime de savoir quelles sont les économies additionnelles que pourrait éventuellement apporter la fusion des GRD mixtes, surtout si des comités de secteur sont créés.

D'aucuns avancent l'importance d'offrir aux citoyens un service de proximité. Qu'apportera la fusion des GRD mixtes à ce propos, et plus particulièrement pour les zones rurales ? D'aucuns pointent également du doigt

les tarifs élevés des GRD pour plaider la fusion des GRD. Force est cependant de constater que les tarifs GRD englobent toute une série de coûts et de charges directs ou indirects, notamment pour des missions de service public assumées par les GRD. Ces charges influencent le niveau de tarifs en Wallonie. Seule, une partie des coûts englobés dans les tarifs, environ 30 à 35 % du total, est en fait directement maîtrisable par ORES et les GRD. Si l'on souhaite diminuer les tarifs GRD en Wallonie, ne serait-il pas plus judicieux de mener une réflexion sur le coût des OSP ?

La fusion des GRD mixtes en ORES-Assets conduira à ce que la nouvelle entité soit une intercommunale interrégionale, comme la tutelle régionale wallonne. Effectivement, ORES-Assets aura la Commune de Fourons comme associée et deviendrait une intercommunale birégionale avec comme tutelle l'autorité fédérale qui n'exerce pas sa mission. On peut dès lors se poser la question légitime de savoir quel est l'avantage en termes de transparence et de tutelle. Quels risques au niveau du désinvestissement en particulier dans les zones rurales, une nouvelle fois ?

Quid du tarif unique ? Si des synergies plus fortes peuvent réduire les écarts de prix actuels, ce nivellement n'irait pas forcément à la baisse pour les consommateurs. En effet, la fusion des GRD et l'introduction d'un tarif unique pourraient en effet entraîner des baisses de tarifs GRD dans certaines régions, mais également des hausses de tarifs GRD jusqu'à 25 % dans d'autres régions. Disposez-vous de simulations tarifaires montrant clairement l'impact tarifaire pour les différents citoyens de notre région, suite à l'introduction éventuelle d'un tarif unique ?

Tout ce que nous souhaitons, Monsieur le Ministre, c'est avoir un débat transparent sur la question, ce qui n'est pas possible sans éclairage sur les conséquences multiples de ce projet de fusion. Pour conclure, nous rejoignons également la préoccupation de nos collègues au sujet de l'autonomie communale. C'est aux communes, actionnaires des GRD, que la décision doit revenir. Nous espérons qu'un délai correct sera octroyé pour l'information complète de ces dernières, sur les enjeux et les conséquences de leur décision. Je vous remercie pour la réponse que vous pourrez m'apporter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci, Madame la Présidente. Comme je l'ai dit et répété, je pense à de nombreuses reprises, la dynamique de la fusion des GRD ne peut être réalisée sans rapprochement préparatoire. Au sein des GRD mixtes, la collaboration est déjà en place.

Et quand j'entends que le président d'ORES plaide ouvertement pour la fusion de ceux-ci, je m'en réjouis. J'avais eu l'occasion d'en parler avec l'intéressé il y a

quelques mois déjà et nous sommes en phase sur cette question. Au sein des GRD purs, une telle collaboration n'existe pas encore.

J'ai déjà souligné qu'il est donc possible d'envisager des fusions par étapes avec des collaborations préalables d'abord, au sein des GRD mixtes qui semblent vouloir avancer au sein et au niveau d'ORES et au sein des GRD purs.

Il est évident que de telles collaborations ou fusions ne peuvent se faire qu'avec un soutien politique fort de la part des parties. Il semble qu'à ce stade, le soutien ne soit pas ou pas encore, unanime, mais je vous l'ai dit, je ne suis pas négatif. Je pense que dans ce parlement, il y a plus d'ouvertures aux changements que certains le laissent trop souvent entendre.

J'ai cru aussi comprendre dans vos propos que la réflexion était encore en cours et que vous demandiez des outils pour parfaire cette réflexion.

Concernant justement les tarifs, une péréquation tarifaire n'entraînera pas nécessairement une diminution de ceci pour tous les consommateurs, vous avez raison. En effet, vu les différences de coûts et de tarifs actuellement impliqués, il y aurait sans doute des mouvements en sens divers, mais l'intérêt d'une fusion joue également quant à la capacité de financement des GRD vu l'importance des investissements que le secteur devra consentir.

Il est clair que la fusion ne peut entraver la transparence et le service rendu aux consommateurs qu'ils habitent en ville ou à la campagne. La CWAPE dispose d'une mission de contrôle sur les GRD et ce contrôle pourra encore être renforcé et la transparence améliorée lorsque la Wallonie disposera de la compétence quant aux tarifs de distribution.

Enfin, l'étude relative à la fusion des gestionnaires de réseaux abordée en commission parlementaire, début juillet, développe largement les questions de mutualisation des tarifs et des fusions des GRD ainsi que celles des opportunités de collaboration. Je vous invite donc à parcourir la présentation faite à l'époque, mais si besoin, je suis à votre disposition pour en parler plus largement, mais alors, probablement en dehors du jeu de question-réponse, mais probablement au cabinet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre pour la réponse apportée. Vous avez raison de dire que cette opération ne pourra aboutir que s'il y a un accord politique fort derrière et une volonté forte au niveau politique pour soutenir l'initiative à défaut de quoi, il y aura effectivement de gros problèmes.

J'attire toutefois votre attention sur la préoccupation qui est celle des zones rurales en particulier quant à l'augmentation tarifaire. L'incidence ne sera pas

négligeable, que du contraire. La simple idée d'imaginer la fusion des GRD n'est pas une solution tarifaire. Elle va poser des problèmes au niveau du tarif et elle posera également d'autres problèmes au niveau du service et de la proximité au niveau du service. Je vous y rends vraiment très attentif.

Pour le surplus, je pense que nous aurons alors l'occasion, dans un autre cénacle, d'étudier la question et de voir quels sont les éléments à mettre sur la table pour étudier toutes les hypothèses et surtout, prendre une décision en connaissance de cause avec les impacts que cela peut représenter et que cela représentera pour notre population. Je vous remercie d'avoir permis cette mise au point sur ce dossier.

*(Mme Saudoyer, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE  
ORGANISÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les achats groupés d'énergie organisés par les pouvoirs publics ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a peu, nous vous avons entendu reconnaître les mérites des achats groupés d'énergie, à savoir, d'une part, l'économie financière et d'autre part, l'incitation des ménages à changer de fournisseur. À l'époque, vous aviez malheureusement pointé le manque de temps disponible au sein de votre administration pour une analyse plus poussée de ce système.

J'aimerais tout de même me permettre de vous interpellier sur le cas de la Ville de Seraing qui vient d'être promue ville wallonne pilote en la matière avec le lancement d'un achat groupé de gaz et électricité.

L'achat groupé est un phénomène de plus en plus courant sur Internet, mais c'est en effet la première fois qu'un pouvoir public organise et cautionne cette opération.

Pour ce faire, la ville s'est associée à Wikipower, une petite société locale spécialisée en achats groupés d'énergie et elle fait la promotion de son nouveau service via un site Internet extrêmement bien fait, présentant entre autres des réponses à une multitude de questions relatives à la fourniture d'énergie.

Pour permettre aux non-initiés à Internet de participer également, une démarche de coupons-réponses a aussi été initiée par l'agence locale de redéploiement économique.

L'achat groupé proposé à Seraing est ouvert aux particuliers, aux indépendants, aux professions libérales ainsi qu'aux petits commerces situés à Seraing, mais également en Wallonie.

L'inscription, ouverte jusqu'au 31 décembre, est gratuite et sans engagement. À l'issue de celle-ci, la mise en concurrence des fournisseurs commencera ainsi que la négociation de la meilleure offre possible, à savoir la plus compétitive, la plus verte possible et proposant la meilleure offre de service.

Début janvier, l'offre choisie sera communiquée aux inscrits, tout comme les économies potentielles pouvant être réalisées - Wikipower annonce des économies allant de 260 à 650 euros. Une période allant de 30 à 60 jours sera ensuite laissée aux adhérents afin de leur permettre de choisir d'y souscrire ou pas.

La ville espère réunir d'ici la fin de l'année près de 2 000 ménages. À ce jour, il y a déjà près de 650 ménages inscrits, ce qui témoigne d'un intérêt bien réel de la part des citoyens.

Monsieur le Ministre, même si vous avez déjà marqué un certain enthousiasme pour ce type d'initiative, j'aimerais savoir quel est votre regard face à la participation des pouvoirs publics, ici en l'occurrence une commune, dans de tels projets. Comptez-vous soutenir l'émergence des achats groupés dans et par les villes wallonnes ? Avez-vous déjà réfléchi aux manières possibles de soutenir ces dernières dans leur potentielle démarche ?

Finalement, si l'on peut se réjouir de cette initiative de la Ville de Seraing, il est tout de même assez surprenant que l'offre d'achats groupés soit faite sur l'ensemble du territoire wallon.

Pensez-vous, Monsieur le Ministre, que cela soit vraiment le rôle d'une commune d'assumer les demandes provenant de l'ensemble de la Wallonie ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, les achats groupés connaissent un certain succès et font parler d'eux : celui lancé par la Ville de Seraing, mais aussi ceux initiés par Test-Achats ou Greenpeace ou La ligue des familles.

Vous l'avez dit, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet. Je tiens donc à rappeler que, dans le cadre d'un achat groupé, l'initiateur sert d'intermédiaire pour rassembler les consommateurs potentiellement

intéressés et lancer l'appel d'offres.

Le prix est souvent le critère principal, mais pas nécessairement le seul, parfois l'électricité verte peut également être un critère.

Lorsqu'un fournisseur a été sélectionné, chaque candidat reçoit une offre personnalisée, qu'il est libre d'accepter ou non. Ensuite, l'intermédiaire n'intervient plus, le contrat est signé entre le fournisseur et le client. Il dure en général un an, rarement deux ou trois. La ristourne engendrée par le nombre de clients tourne entre 2 et 5 %.

Outre cette ristourne, un mérite important des achats groupés est d'inciter des ménages à changer de fournisseurs, ce qu'ils n'auraient peut-être pas fait s'ils n'avaient pas été sollicités. Il y a donc un deuxième impact positif potentiel via ce changement de fournisseur.

Il faut souligner qu'une économie importante peut être réalisée simplement en changeant de fournisseur, sans passer par un achat groupé. Je vous renvoie là, vers toute la campagne que, notamment MM. Wathelet, Vande Lanotte et moi-même avons entretenue sur la partie wallonne et sur la partie fédérale.

C'est notamment le cas lorsque le client alimenté par le fournisseur désigné jusqu'à présent analyse le marché sur base d'un simulateur tarifaire, par exemple celui de la CWAPE. Dans ce cas, l'économie est, en moyenne, de 146 euros par an pour un client-type consommant en électricité 3 500 kWh par an. Ce qui est la moyenne.

Il ne m'appartient pas d'intervenir dans le cadre des initiatives prises sur la base de l'autonomie communale. En ce qui concerne le niveau wallon, vu les initiatives existantes en matière d'achats groupés, dans un souci de gestion efficace des moyens humains et budgétaires, j'ai décidé de consacrer ces ressources à d'autres réformes visant également la maîtrise des dépenses énergétiques, mais de manière macro, pas les ménages. Je suis attentivement ce qui se passe et je n'exclus pas un jour de prendre l'initiative. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je remercie le ministre pour la réponse apportée.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LES CONSÉQUENCES INTOLÉRABLES  
DU RETARD DE TRAITEMENT ET DE  
PAIEMENT DES CERTIFICATS VERTS »**

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-  
BAUCHAU À M. NOLLET, MINISTRE DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'IMPACT DE LA  
RÉVISION DU MÉCANISME DES CERTIFICATS  
VERTS SUR LE CONSOMMATEUR »**

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LA NOUVELLE RÉPERCUSSION DU  
SURCÔÛT DES CERTIFICATS VERTS SUR LES  
TARIFS D'ELIA »**

**INTERPELLATION DE MME SIMONIS À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE  
WALLONNE ALOURDIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les conséquences intolérables du retard de traitement et de paiement des certificats verts », la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'impact de la révision du mécanisme des certificats verts sur le consommateur », la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique sur « la nouvelle répercussion du surcoût des certificats verts sur les tarifs d'Elia » et l'interpellation de Mme Simonis à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la facture énergétique wallonne alourdie ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 27 septembre 2012, la CREG a approuvé que la proposition d'adaptation à la hausse des tarifs d'Elia. Cette augmentation avait pour but d'adapter à la réalité le montant prévu pour financer l'obligation de service public de rachat des certificats verts au prix garanti de 65 euros.

En effet, suite à l'offre excédentaire sur le marché des certificats verts, un recours massif à la garantie de rachat par Elia a eu lieu, engendrant un pacte non négligeable sur le budget d'Elia.

Ainsi, alors que jusqu'au 1er octobre, un ménage

moyen payait 5 euros annuellement pour le réseau de transport, cette charge annuelle est passée à 25 euros. Mais telle ne fut pas notre surprise de découvrir dans la presse une nouvelle augmentation des tarifs d'Elia face aux surcoûts des certificats verts.

Certes, il fallait s'y attendre au vu des stocks de certificats verts à apurer, mais tout de même...

Dès le 1er janvier, il ne sera plus question de payer 25 euros pour un ménage moyen, mais près de 60 euros, soit une augmentation de 1 000 pour cent de la charge liée aux certificats verts par rapport à la situation qui prévalait au début de ce quadrimestre.

Comme vous l'avez déjà fait remarquer, la Wallonie n'est actuellement pas compétente en matière de tarification. Il ne vous revient pas de conclure un accord avec la fédération quant à la répartition des charges de cette OSP. Cependant, vous aviez tout de même annoncé que votre cabinet, je cite, avait rencontré Elia, la CREG ainsi que certaines entreprises impactées par la mesure afin d'échanger sur la question et œuvrer, dans la mesure du possible et dans le respect des compétences de chacun, à la recherche d'une solution équitable et accessible pour tous.

Cette seconde répercussion sur l'ensemble des consommateurs représente-t-elle vraiment, pour vous, une solution équitable pour tous ?

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous que l'augmentation des prix se répète sans qu'aucune piste de solution ne soit présentée pour éviter de faire peser tout le stock des certificats verts actuels sur la collectivité ? Quelle issue voyez-vous à ce problème ?

Je voudrais également savoir, Monsieur le Ministre, comment expliquer aux ménages n'ayant pas les moyens financiers d'investir dans des panneaux photovoltaïques qu'ils vont devoir payer toujours plus cher pour l'ensemble des personnes dont le compteur tourne à l'envers ? Comment faire en sorte de ne pas pénaliser les citoyens et les entreprises ayant investi dans les énergies renouvelables sans faire payer l'addition à tous les autres qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas ou n'ont pas pu investir ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques questions que je souhaitais vous poser à ce propos dans le cadre de ce débat actuellement chaud.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, 60 000 à 70 000 Wallons ont fait le choix du photovoltaïque, en particulier motivés par un retour sur investissement important issu des certificats verts.

L'annonce d'une révision de ce mécanisme pour le

1er avril 2013 a eu l'effet d'un cataclysme tant chez les petits producteurs que leurs intermédiaires. Plusieurs de mes collègues se sont inquiétés pour les producteurs. Or, le consommateur est aussi en danger.

En effet, l'offre de certificats verts étant trop importante, surtout en raison des politiques de soutien au photovoltaïque et à l'éolien, les prix de ces certificats se sont écroulés, en dessous de 60 euros. Mon collègue vient d'ailleurs d'en parler également longuement.

Du coup, tout le monde se tourne vers Elia qui, en tant que gestionnaire du réseau de transport, a l'obligation de racheter les certificats verts pour un prix garanti de 65 euros. Malheureusement, celle-ci pour garantir ce prix doit en répercuter le surcoût sur le consommateur.

Ainsi, en un an et avec l'accord de la CREG, Elia a fait passer, dans la facture des consommateurs, le coût du transport de 1,118 euro par mégawatt à 13,81 euros, soit un surcoût pour le consommateur de 50 euros par an.

Monsieur le Ministre, comment comptez-vous éviter que cette industrie s'écroule sur elle-même et entraîne les consommateurs vers des prix de plus en plus élevés ? Comment allez-vous éviter tous les effets pervers de ce mécanisme sans que le consommateur et les producteurs ne soient au final perdants ? L'Union Wallonne des Entreprises est aussi extrêmement inquiète de cette situation, car si l'augmentation pour le particulier est de 50 euros, les entreprises vont voir en moyenne leur facture exploser de 140 000 euros par an. Et tous les secteurs sont touchés.

Que comptez-vous faire pour rassurer les entreprises face à cette augmentation dans la situation économique qui est la leur aujourd'hui ?

Etes-vous en contact avec l'UWE pour trouver une solution ? Un gel de l'augmentation des tarifs est-il envisageable ?

Je vous remercie de vos réponses, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Pour compléter mon propos, Monsieur le Ministre, avec un complément de question qui porte en fait sur le retard de paiement des certificats verts. Il est vrai que cette question a déjà été abordée dans cette commission, mais cela pose tout de même nombre de problèmes puisque, en définitive, le système ne semble pas fonctionner. Des retards importants se sont accumulés, retards qui entraînent évidemment, dans le chef de toute une série de sociétés, des problèmes de trésorerie et des conséquences économiques extrêmement importantes.

Nous sommes probablement très nombreux, et vous-même aussi, concernés par le fait de recevoir régulièrement des courriers de sociétés de personnes complètement désespérées, qu'ils soient petits producteurs ayant souscrit un contrat auprès d'une société de tiers investisseurs ou bien des gérants de ces sociétés qui nous alarment et attirent notre attention sur la situation qu'ils vivent quant aux retards entraînés dans le paiement des certificats verts.

Le problème actuel n'est pas que le dépassement des délais risque de poser toute une série de difficultés pour le particulier et les entreprises, mais bien que ces difficultés sont déjà présentes et qu'il est plus que temps d'envisager un scénario d'urgence. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs sociétés ne peuvent plus honorer leurs obligations et sont contraintes de compter sur la patience de leur client qui se retrouve contraint d'assumer la charge entière de l'investissement. Là aussi, au niveau de l'élaboration des contrats, les principes du tiers payant n'ont pas nécessairement été correctement expliqués aux gens et ceux-ci n'ont pas nécessairement eu l'information quant au fait de savoir qu'ils étaient personnellement tenus responsables des investissements et que ce n'était pas la société qui leur vendait le système photovoltaïque qui l'était purement et simplement.

Donc, il y a là derrière des incidences extrêmement importantes puisque, si les sociétés en question sont en état de cessation de paiement, en état de faillite, ou d'ébranlement de crédit, évidemment les banques se retournent contre les privés pour récupérer les montants qui ont été déguisés. Les privés se retrouvent ainsi à devoir se substituer aux charges qui auraient dû être assumées par les sociétés défailtantes.

Cela pose évidemment problème.

Alors, j'aimerais savoir comment vous allez intervenir, si vous allez intervenir, car cette situation n'est évidemment plus tenable. Nous n'avons plus le temps d'attendre que le retard se résorbe, mais il faut trouver des solutions immédiates pour ces sociétés au bord de la faillite, pour les citoyens à deux doigts d'être les malheureuses victimes de saisies et de procédures judiciaires en recouvrement de prêts.

Monsieur le Ministre, comptez-vous réellement attendre de voir si les gestionnaires de réseau arriveront, comme promis, à résorber le retard pour fin décembre sans prendre d'autres initiatives ? Pensez-vous vraiment, sans naïveté aucune, que le message ait été entendu et qu'il soit suivi d'effet ? Prendrez-vous le risque de voir des sociétés mettre la clé sous la porte et les citoyens plongés dans un gouffre financier, les plus vulnérables en premier ?

En outre, ne pensez-vous pas qu'il soit un peu facile de rejeter la faute et de mettre la pression uniquement sur les gestionnaires de ces réseaux lorsqu'on connaît la

responsabilité de la CWAPE dans le retard des paiements, notamment via ses ordres à Elia de ne pas liquider les montants pourtant dus ? Quand déciderez-vous de faire respecter enfin, dirais-je, l'article 12 de l'arrêté du gouvernement du 30 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2010, référence pour le délai de gestion d'une demande d'octroi de certificats verts ?

Monsieur le Ministre, quelles mesures comptez-vous enfin prendre pour qu'Elia puisse recevoir l'information dans des délais corrects et que les citoyens et les sociétés puissent être payés dans les délais impartis ? Il en va de la survie de plusieurs sociétés et par conséquent de nombreux emplois, mais également de la santé financière de clients qui ont fait le pari de se lancer dans le renouvelable et dont une partie n'a que de faibles revenus.

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je souhaitais vous poser à ce stade face à ces problèmes de retard de paiement des certificats verts.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Simonis pour développer son interpellation.

**Mme Simonis (PS).** - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, mille excuses si je suis un peu redondante par rapport au contenu des interventions de mes collègues et peut-être que l'interpellation aurait dû se situer d'abord dans l'ordre du jour. Mais c'est sans doute....

**Mme la Présidente.** - La secrétaire m'a signalé qu'on devait suivre l'ordre des questions. Je suis le règlement.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - L'interpellation ne vient-elle pas au-dessus ?

**Mme Simonis (PS).** - Pas de problème.

Donc, la problématique des certificats verts est à nouveau mise en avant dans notre commission. Mon groupe est intervenu, à de très nombreuses reprises, pour dénoncer cette problématique et les conséquences « négatives » que cela pouvait provoquer si on laissait faire le système sans intervenir. Nous avons multiplié les interventions pour une meilleure régulation du système, mais jusqu'à présent en vain. La catastrophe annoncée devient une réalité malheureusement.

Venons-en au fait : si à l'origine l'idée était de favoriser le développement des énergies vertes, force est de constater que ce système a dérapé à cause d'un certain laissez-faire, alors que certains espéraient que le système d'offre et de demande allait s'équilibrer.

Il n'en est rien dans la réalité.

Le contexte, nous le connaissons, l'offre de certificats verts est trop importante, surtout en raison

des politiques de soutien au photovoltaïque chez les particuliers, les prix baissent et les certificats se négocient parfois à moins de 60 euros. Dès lors, tout le monde se tourne vers EWA, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité pour le rachat garanti à 65 euros.

De facto, EWA doit transférer ces coûts et l'on a donc la réponse de savoir qui va payer en bout de course.

D'une part, la facture électrique des ménages wallons va s'alourdir de près de 60 euros par an pour un ménage moyen qui consomme 3 500 kilowatts. En moins d'un an, elle a été multipliée par dix au moins.

Par ces temps de crise où de très nombreux citoyens sont confrontés à des difficultés pour payer leur facture énergétique, c'est tout simplement inacceptable et ce, d'autant plus que nous sommes en période hivernale et que certains n'arrivent même plus à se chauffer face à l'explosion des prix.

La précarité énergétique est un défi majeur pour notre société. Il semble malheureusement délaissé dans ce contexte précis.

D'autre part, cela impacte également fortement la facture des entreprises.

Ce système devenu totalement incontrôlable pousse à bout même les patrons wallons. Ainsi, ils dénoncent le surcoût exponentiel de la dérive des certificats verts sur la facture énergétique pour les entreprises et cela menace carrément la survie de certaines d'entre elles d'après l'Union wallonne des entreprises.

Lorsque le patron de l'Union wallonne déclare : « Quand je regarde ce système des certificats verts, je me demande si l'on n'a pas mis du LSD dans mon eau », cela m'interpelle autant que l'explosion de la facture de nos concitoyens, car assurer la pérennité de nos entreprises wallonnes lorsqu'on traverse la plus grave crise économique depuis près d'un siècle, cela relève du devoir et de la responsabilité du politique.

Alors que nous savons que le coût de l'énergie est une contrainte de plus en plus importante pour les entreprises, et en particulier pour les PME, il est inconcevable qu'une politique énergétique puisse alourdir les charges énergétiques de celles-ci dans un contexte économique critique où l'on voit le nombre de fermetures d'entreprises sans cesse augmenter.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, vous entendre sur les impacts de cette politique sur la hausse du prix de l'énergie pour nos citoyens et sur les critiques assez virulentes de l'Union wallonne des entreprises.

Vous avez eu le courage politique de mettre un terme au système de primes qui constituait, à un moment donné, un véritable effet d'aubaine suite à la chute du prix des panneaux, qui se poursuit par ailleurs, mais

depuis, la gestion de la filière est hésitante et décalée.

Début 2011, à l'initiative notamment de mon groupe, cette commission organisait des auditions sur le photovoltaïque. Déjà à cette occasion, certains acteurs reconnaissaient que le secteur était déjà sursubsidé, notamment en matière de certificats verts. Il était donc urgent d'agir pour éviter tout effet d'aubaine et surtout utiliser les budgets pour d'autres initiatives de politique énergétique.

Nous sommes aujourd'hui en décembre 2012 et, de nouveau, on annonce une xième révision du mécanisme de soutien pour les petits producteurs photovoltaïques. Une réaction politique plus rapide fait défaut et puis on est amené à réagir dans l'urgence.

Cette évolution erratique contrarie aussi bien les acteurs professionnels que les citoyens et provoque des tensions dans le secteur et dans la gestion des certificats comme déjà dénoncés dernièrement dans différentes interventions.

Avoir une vision énergétique ne se limite pas à fixer des quotas à atteindre. Il s'agit de mener une politique de terrain qui répond aux besoins des citoyens et de nos entreprises en temps réel. Force est de constater qu'à ce stade de nombreuses études ont été commanditées, des plans élaborés, mais les modalités pratiques de mise en œuvre font défaut.

Comment, Monsieur le Ministre, expliquez-vous toutes ces dérives qui se multiplient ces derniers mois ? Comment expliquez-vous également une certaine inertie de la CWAPE face à cette problématique bien connue et les nombreux retards accumulés ces derniers mois ?

Bien sûr, la CWAPE a fait une nouvelle proposition en octobre dernier face à ce véritable mur que constitue le stock de certificats verts. D'ici à 2020, on atteindrait un volume de plus de 28 millions, ce qui représente 1,8 milliard d'euros à une valeur d'unité de 65 euros, mais de nouveau nous sommes hors calendrier. Si c'est au pied du mur qu'on voit le mieux, il me semble que le rôle d'un régulateur est d'anticiper, de prévoir, de planifier et de proposer, en temps et en heure, des pistes de solutions.

Dès lors, pensez-vous que la CWAPE mène la bonne politique en la matière ?

Cela est d'autant plus inquiétant lorsqu'on sait que très bientôt de nouvelles compétences énergétiques seront transférées à la Wallonie et que la CWAPE aura un rôle majeur à jouer.

Une idée, Monsieur le Ministre : ne serait-il pas opportun d'effectuer un audit de la CWAPE ? Quelles sont vos réponses concrètes sur ce dossier ? Surtout, quelles mesures allez-vous entreprendre pour limiter l'impact des surcoûts sur les citoyens et sur les entreprises sans devoir attendre la mise en œuvre d'ici à

avril 2013 de la nouvelle proposition de réforme ?

Si mon groupe est bien évidemment favorable à une politique performante du renouvelable, cette politique doit absolument être analysée dans une vision de développement durable, c'est-à-dire en tenant compte des composantes économiques, environnementales et sociales.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que les citoyens payent déjà une contribution énergie verte dans leur facture électricité.

Pour répondre aux critères de développement durable d'une politique énergétique verte, le surcoût pour nos citoyens doit rester socialement et économiquement acceptable.

Il est hors de question que la majorité des consommateurs doivent sans cesse contribuer au surcoût de l'énergie verte. Ainsi pouvez-vous nous dire, à titre indicatif, quel est déjà le surplus annuel supporté pour un ménage moyen ?

Dans ce dossier, Monsieur le Ministre, il faut là aussi jouer la transparence vis-à-vis des citoyens. Ne conviendrait-il pas de mener un réel débat de société sur la politique énergétique en Wallonie ? Nous sommes confrontés, en effet, à des surcoûts majeurs liés aux certificats verts, ou encore à l'adaptation des réseaux. Gouvernement et parlement se doivent de mener ce débat en transparence. Quelle est votre position en la matière ?

En tout état de cause, nous souhaitons une clarté totale dans ce dossier à une période et dans un contexte où la précarité énergétique ne cesse de croître et constitue vraiment un véritable enjeu social aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels qui se joint à l'interpellation de Mme Simonis.

**M. Stoffels (PS).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous serez probablement étonné si je n'interviens pas dans le débat sur les certificats verts, un débat qui m'est cher et sur lequel je me suis penché depuis pas mal de temps.

Monsieur le Ministre, je suppose que vous connaissez M. Minguet, membre de l'Académie royale de Belgique.

*(Rires et rumeurs)*

Ce M. Minguet, qui doit vous être proche politiquement, a déjà prononcé, en commission du 17 février 2011, que « le financement actuel avec les certificats verts du photovoltaïque est beaucoup trop cher, tout le monde est d'accord là-dessus, vu la diminution drastique des prix de la technologie grâce à sa maturité. »

M. Guigny qui a été interrogé pendant la même séance tenait des propos qui allaient exactement dans le même sens.

Quelques mois plus tard, à une question que je vous pose sur la nécessité de réformer le mécanisme des certificats verts, vous me répondiez, je cite : « le risque le plus important serait que tous les producteurs de photovoltaïque fassent appel au prix minimum garanti de 65 euros. Il y aurait alors un impact via le tarif du gestionnaire de réseau de transport local, Elia, qui est tenu d'acheter des certificats verts. Ce risque, disiez-vous, est faible avec les quotas de certificats verts qui seront croissants dans les prochaines années. Selon toute vraisemblance, la demande de certificats verts va se renforcer et il devrait donc en résulter un prix du marché des certificats verts supérieur à 65 euros ».

Le dernier rapport annuel de la CWAPE, rapport annuel spécifique 2011, nous donne le tableau des certificats verts depuis 2011 et fait un pronostic sur l'évolution telle qu'elle va probablement avoir lieu à politique inchangée d'ici 2020.

La CWAPE dit : « En 2011, nous avons un excédent de certificats verts de 3 100 000 certificats. Un excédent entre d'une part les certificats accordés et les certificats qui doivent retourner à la CWAPE. En 2012, l'excédent aura continué à croître pour atteindre un niveau de 5 900 000 certificats ».

La CWAPE prévoit, dans son pronostic, que d'ici 2020, l'excédent va être de 28 millions de certificats ; ce qui représente, en argent, un montant de 1,8 milliard d'euros qui va devoir être financé rien que pour apurer l'excédent. Je n'ai pas encore parlé du nombre de certificats qui, chaque année, doivent rentrer à la CWAPE et qui sont de l'ordre de 51 millions sur la période 2011-2020.

On aura donc compris que la politique n'est absolument pas dépourvue d'intérêt dans le chef du consommateur, des entreprises qui se sont lancées dans le photovoltaïque, de la politique que nous menons en matière de certificats verts. Nous avons évidemment tendance à toujours parler de la problématique de l'aide par rapport aux installations Solwatt inférieures à 10 kilowatts crête.

Il est vrai que sur l'ensemble de la période 2011-2020, le nombre de certificats dont cette filière bénéficiera sera de l'ordre de 26 342 000, soit plus ou moins l'équivalent de l'excédent.

En regardant un peu plus près, les certificats qui seront accordés aux autres filières dépasseront, en 2018, le nombre de certificats qui doivent être rentrés à la CWAPE. Cela concerne donc dans l'immédiat, le Solwatt, mais dans un avenir proche, car 2018, c'est devant la porte. Dans un avenir proche, le problème ne concerne pas seulement le Solwatt, mais toutes les

filières étant donné que selon les projections de la CWAPE, en 2018, 6 521 000 certificats vont être émis sur le marché en faveur des autres filières et 6 591 000 certificats doivent être rentrés pour basculer l'année d'après, 7,3 millions émis et 7 millions qui doivent être rentrés.

Voilà que le problème se situe au niveau des certificats verts et pas uniquement au niveau des installations photovoltaïques inférieures à 10 kilowatts crête, mais dans son ensemble, la CWAPE a également calculé que si le gouvernement prend une attitude du style qu'Elia doit reprendre l'entièreté de l'excédent avec une valeur de 65 euros dès 2012, cela fera un coût annuel de 200 millions d'euros à charge de la CWAPE qui va très probablement, et comme on l'a vu, le relayer sur la facture du citoyen.

Dans l'hypothèse que le stock de certificats doit être apuré endéans un délai plus long, car en 2012, la décision n'est pas prise. En 2013, va-t-elle être prise ? En 2014, je doute fort qu'elle soit prise. Dans cette hypothèse-là, le stock va devoir être apuré endéans un délai beaucoup plus court et pèsera, chaque année, 350 millions d'euros sur le budget d'Elia qui va les relayer sur la facture de chacun des citoyens ; ce qui fera, en moyenne, une centaine d'euros par citoyen. Vous comprendrez donc que le thème nous intéresse. Autant nous sommes défenseurs d'une politique d'énergie renouvelable, autant nous sommes également défenseurs d'une politique qui est payable.

Par rapport à ces constats, je demande quatre choses.

Je demande qu'il y ait plus de proactivité de la part du gouvernement. Il faut se préparer systématiquement. Il faut se préparer suffisamment à l'avance. Il ne faut pas réagir au pied du mur en dernière minute et improviser.

Lors de la séance passée, je vous ai demandé, Monsieur le Ministre, de donner votre sentiment par rapport aux dernières propositions de la CWAPE. Rappelons que chaque décision du gouvernement, toutes les décisions du gouvernement, ont été précédées d'un avis de la CWAPE. Tout porte donc à croire que l'avis avec lequel nous vivons depuis début novembre va tôt ou tard être la base d'une décision prise par le gouvernement. Vous comprendrez donc l'intérêt que le parlementaire aura par rapport à ce genre d'avis et par rapport au sentiment que le gouvernement exprime à l'égard de cet avis.

La proposition de la CWAPE allait dans le sens de limiter le nombre de certificats en alignant la durée d'octroi sur le retour sur investissements, soit plus ou moins sept ans. La deuxième proposition de la CWAPE était de prélever une redevance de 50 euros par kilowatt crête qui dépasse les trois kilowatts crête et en dessous de 10 kilowatts crête. Donc, entre 50 et un maximum de 350 euros comme redevance et la CWAPE a prévu dans sa proposition que ce mécanisme fonctionne de façon

rétroactive, c'est-à-dire en ce compris pour les installations photovoltaïques déjà existantes ; ce qui équivaut à une rupture de contrat avec le citoyen si jamais cette mesure est mise en œuvre.

La CWAPE a également posé la question quant à l'impact sur le mécanisme du tiers investisseur. Il faut savoir que bon nombre d'entreprises se sont spécialisées là-dedans, que la filière est, quelque part, créatrice d'emplois, mais que le problème soulevé par M. Fourny est bien réel, c'est-à-dire que le mécanisme du tiers investisseur dépend très étroitement des délais de traitement des demandes de certificats par la CWAPE. Il y a un excès de délai qui est source de problèmes à la fois dans le chef des entreprises installatrices et qui travaillent sur base d'une variante du mécanisme du tiers investisseur, et aussi dans le chef des particuliers.

Par rapport à l'ensemble de toutes ces propositions, réflexions, critiques, je demande à ce que le gouvernement soit plus proactif.

Deuxième demande, je demande qu'il y ait de la transparence. Le mécanisme n'a pas été inventé par vous, mais par une majorité précédente, à savoir que la répercussion du coût budgétaire des obligations de service public sociales soit imputée sur le GRD, que des obligations de service public vertes soient imputées sur les GRT. C'est la meilleure façon de semer le brouillard, c'est-à-dire de rendre la facture totalement inintelligible. Le principal métier du distributeur, c'est de distribuer. Le principal métier du transporteur, c'est de transporter et ce n'est pas nécessairement à eux de jouer par rapport au gouvernement qui joue le rôle de Saint-Nicolas en matière d'énergie verte et les autres doivent jouer le rôle complémentaire qui est celui du Père Fouettard, à savoir de prendre, sur leur dos, les conséquences budgétaires qu'ils doivent relayer par rapport aux citoyens. Je demande donc à ce que le gouvernement œuvre et je serai particulièrement attentif, lorsque le prochain décret sur le marché de l'électricité va être déposé au gouvernement, à ce que cette transparence soit organisée.

La transparence, cela veut dire que celui qui opte pour une politique doit aussi avoir le courage de porter la responsabilité de cette politique. Monsieur le Ministre, je serai à vos côtés pour défendre le verdissement de la filière énergétique.

Monsieur le Ministre, je serai à vos côtés pour défendre le verdissement de la filière énergétique. Il faut avoir du courage et ne pas semer le brouillard dans ce jeu-là.

Troisièmement, je demande la cohérence qui est la source de confiance de l'investisseur, de l'entreprise, du consommateur résidentiel, du consommateur professionnel. Pourquoi ? À certains moments, d'aucuns m'ont dit que la politique énergétique menée par l'actuelle majorité s'apparentait très fortement à la

politique en matière d'aménagement du territoire de la législature précédente avec 16 réformes du CWATUPE et plus personne n'y voyant clair. Nous sommes un peu dans un scénario tout à fait comparable. Nous avons commencé par supprimer les primes, ensuite nous avons eu le mécanisme et le système des quotas des certificats, puis nous avons travaillé sur la durée pendant laquelle les certificats vont être octroyés. Sur le nombre de certificats, toutes les propositions ont été précédées d'un avis circonstancié par la CWAPE et nous, maintenant, devant une nouvelle proposition, et cela endéans un temps relativement court. Ce qu'il faut, c'est créer un mécanisme qui ait la capacité de tenir la route au moins pendant quelque temps, créant de cette façon-là la stabilité dans le secteur, créant la stabilité nécessaire qui sera la source de confiance à la fois des entreprises, comme des consommateurs privés et résidentiels.

Pour terminer, je demande à ce que le gouvernement réponde enfin au cahier des charges que le Parlement lui a adressé de façon unanime. Je rappelle qu'en janvier 2012, de façon unanime, le Parlement a voté une proposition de résolution qui demande au gouvernement une série de choses et par rapport auxquelles, à l'heure actuelle, je n'ai pas encore entendu de résultats.

Je vais reprendre très brièvement le contenu de cette résolution.

**Mme la Présidente.** - Monsieur Stoffels, je vous interromps quelques instants parce que je suis aussi gardienne du règlement et l'on me souffle que vous avez seulement droit à cinq minutes. Je vais vous demander d'être précis.

**M. Stoffels (PS).** - Je vais raccourcir et dans deux minutes, cela se sera fait. Il a été demandé au gouvernement d'actualiser le chapitre « Plan de maîtrise durable de l'énergie consacrée à la consommation d'énergie, à la production d'énergie et d'électricité renouvelables ». C'est cela le point de départ qui va fixer quelle doit être la quote-part du photovoltaïque, de l'éolien et de toutes les autres filières dans le mix énergétique dont nous aurons besoin, mais jusqu'à présent : rien !

Deuxième demande. On demande d'évaluer avec précision les impacts environnementaux et socio-économiques tant positifs que négatifs et notamment par rapport à la potentialité de créer des emplois locaux.

Troisièmement. On demande d'analyser avec précision les coûts directs, indirects et supplémentaires pour l'ensemble des consommateurs résidentiels et professionnels, coûts liés bien sûr au mécanisme des certificats verts et à l'augmentation des quotas de certificats, coûts liés à la décentralisation de la production d'électricité et à la mise sur pied d'un *smart grid*, coûts liés également au compteur intelligent dont on parlait encore à l'époque. Mais ce chapitre semble être quelque part abandonné.

On demande aussi, concernant les coûts, de limiter autant que possible les coûts à charge du consommateur professionnel et privé dans le but évidemment de maintenir et de préserver le pouvoir d'achat et de maintenir la compétitivité de l'économie wallonne. Dans la discussion, je vous avais également fait quelques propositions qui peuvent éventuellement se substituer par rapport au mécanisme actuel des certificats verts, à savoir de se servir de quelques recettes dont la région disposera à partir de 2013 et je parle des ETS, des émissions de CO<sub>2</sub> qui seront pour moitié payantes pour tout le monde et à 100 % payantes pour le secteur de la production de l'énergie à partir de 2013, donc, de se servir de recettes pour alléger le mécanisme des certificats verts pour faire moins peser ce mécanisme sur la facture du citoyen.

Quatre demandes très précises. Je serai particulièrement vigilant lorsque le décret réformant le marché d'électricité va arriver sur notre banc.

**Mme la Présidente.** - Merci Monsieur Stoffels.

La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. Merci Madame la Présidente, mais je pense pouvoir dire, Madame, Messieurs les Députés, que tout comme vous, je suis très attaché à ce que le développement de l'électricité verte en Wallonie puisse se faire dans un bon rapport, un bon rapport entre le coût et l'efficacité pour la collectivité. Et tout comme vous, je suis convaincu que le marché des certificats verts doit faire l'objet de réformes, il doit accompagner l'évolution. Ce sont des secteurs qui sont mouvants. Le droit qui est créé, qui a été créé d'ailleurs avant moi, le droit qui est créé pour accompagner les différentes filières, doit pouvoir être lui-même évolutif.

Je ne veux pas entrer dans un système figé. Oui, Monsieur Stoffels, il y aura encore des évolutions du système. Et c'est normal. Les secteurs - il y a plusieurs secteurs dans les énergies renouvelables - évoluent et le droit devra lui aussi se mettre au diapason. Si les coûts diminuent, nous accompagnerons la diminution de ces coûts. S'il y a de grandes modifications, de grands sauts technologiques, nous accompagnerons aussi ces modifications et ces sauts technologiques.

Ne vous attendez pas à ce que je vous propose un système figé une fois pour toutes. Je préfère le dire clairement, directement et d'entrée de jeu. Et c'est d'ailleurs l'objet de l'action politique que je mène depuis mon arrivée en juillet 2009 et en particulier dans le secteur du photovoltaïque où effectivement, les évolutions sont effectivement, par moment, très rapides.

Les murs de cette enceinte du Parlement wallon se souviennent encore des cris sinon des hurlements entendus tantôt à la tribune tantôt en commission, et depuis plusieurs bancs, lorsqu'il s'est agi de couper les

ailles, et Mme Simonis a eu le courage elle aussi de le rappeler, à une prime qui rongeaient sans discontinuer le budget de la Wallonie.

À telle enseigne qu'il ne restait presque plus un euro pour soutenir les ménages désireux d'investir dans d'autres formes d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelable, je pense particulièrement au remplacement des chaudières ou à l'isolation des logements. Les budgets étaient vidés, pompés par les soutiens et la prime aux photovoltaïques.

Mais je ne vais pas m'appesantir sur cet épisode. Chacun se souviendra de ce qu'il a pu dire à l'époque et l'on me disait que je signalais l'arrêt de mort du photovoltaïque. Monsieur Lebrun, vous êtes là aussi pour participer. Vous vous souvenez de ce qui a pu être dit par certains à l'époque.

J'ai toujours soutenu devant vous, mais aussi devant les acteurs, que tel n'était et ne serait pas le cas.

Trois ans plus tard, les chiffres du secteur ne font que confirmer que jamais le secteur photovoltaïque wallon ne s'est aussi bien porté.

En réalité, on a assisté à une renaissance, et nous pouvons tous ici avoir l'honnêteté de le reconnaître.

J'invite chacun de nous à se remémorer ce qu'il a pu tenir comme discours à l'époque. Certes, nous étions en octobre 2009, mais tout de même.

Votre demande commune, ou en tout cas largement partagée, était on ne peut plus claire : « M. le Ministre, s'il vous plaît, pas de *stop and go* ». Pourquoi trancher dans le vif ? Pourquoi ne pas organiser un *phasing out* avec une invitation ferme à agir par palier et sans brutalité ? Et telle a été ma ligne.

À l'époque, il s'en est trouvé plusieurs parmi vous pour me lancer, au terme d'une série de propositions, des propos vifs, mais je n'en tiens pas rigueur, j'apprécie cela, vous le savez, il n'y a pas de souci. Encore heureux que le système de certificats verts soit maintenu. Encore heureux qu'on n'y touche pas. C'était vous, Monsieur Fourny, vous vous souvenez. Et d'autres pour se réjouir par avance d'un renforcement du régime des certificats verts. Ça, c'était pour M. Stoffels à l'époque aussi.

En novembre de la même année, quand j'ai pris l'initiative de relever les quotas afin de parer justement à un engorgement du marché, j'ai même entendu, chez certains, combien le maintien du prix minimum des certificats verts était une bonne chose. Je le pense aussi, Monsieur Fourny. Vous le disiez et je le pense aussi.

Depuis le temps que nous nous pratiquons les uns et les autres, vous savez combien j'attache de l'importance à ce qu'on peut ici échanger, de même qu'à vous donner l'information la plus complète.

Quand j'entends certains propos tenus aujourd'hui et que je me remémore ceux tenus à l'époque, je demande aussi à chacun de reconnaître qu'il n'a pas toujours été dit la même chose. Ce n'est pas un reproche, c'est simplement un constat.

Il est vrai que la prime a été supprimée. Il est vrai que la quantité de certificats verts initialement prévue a déjà considérablement été revue à la baisse, et par mes soins. Il est vrai qu'on le fera encore, mais sans « stop and go » comme lourdement demandé à l'époque et comme évoqué dans d'autres politiques également. Il est intellectuellement difficile de demander, tout un temps, que les choses se fassent par étape et venir ensuite faire le reproche de révisions successives au lieu de trancher en temps réel immédiatement.

Notez bien que – et cela, c'est un chiffre extrêmement important - depuis 2009, sans même parler de la prime, en jouant uniquement sur le mécanisme des certificats verts, nous avons fait diminuer de 52,4 % le niveau de soutien au photovoltaïque via les certificats verts au photovoltaïque. J'insiste beaucoup pour qu'on n'ait pas un discours généralisant sur les certificats verts, sur les énergies renouvelables. Il faut travailler secteur par secteur. Il y a effectivement des spécificités pour le photovoltaïque, mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain.

On l'a travaillé par étape : moins 33 % en 2011, moins 42 % en avril 2012, moins 52 % en septembre 2012. Nous sommes aujourd'hui à moins 52,4 % et nous continuerons.

On l'a fait en transparence, les arrêtés étaient connus, en tenant compte de l'évolution du marché et en concertation avec le secteur. Tout cela pour garrotter les répercussions budgétaires manifestement sous-estimées d'une décision prise en 2007, avant moi. C'est encore le droit le plus absolu du parlement d'indiquer, à l'actuel gouvernement, qu'il faut aller plus loin dans ce travail de garrotage. J'entends vos propos et je les rejoins, en dépit des corrections déjà présentées, comme je viens de le faire, chiffres à l'appui.

Je respecterai cette demande parlementaire, pour autant qu'elle soit claire, mais chacun devra assumer les conséquences des signaux politiques qu'il envoie, demain comme aujourd'hui. Je ne veux stigmatiser personne, mais prendre toutes les dimensions en considération. Il y a, bien entendu, le consommateur, le producteur et les entreprises. Vous avez raison d'attirer mon attention là-dessus, Madame Simonis, mais soyez assurée que j'ai déjà pris cela en considération. J'y reviendrai plus tard, dans les actions qui sont d'ores et déjà entreprises, notamment avec l'Union Wallonne des Entreprises.

Je le dis, je respecterai cette demande et je la partage. On ne peut à la fois se plaindre que les répercussions du coût des certificats verts sur le

consommateur sont trop élevées et, au même moment, déplorer que les producteurs soient insuffisamment soutenus ou reçoivent leur soutien trop tard. Il y a là un paradoxe qu'il faut résoudre. C'est la mission du ministre que d'essayer de le résoudre.

Voilà pour une première série de considérations, plus d'ordre politique. Je vais maintenant, de manière beaucoup plus précise, répondre avec des éléments techniques aux questions qui ont été soulevées.

J'espère, Madame la Présidente, que vous ne m'en voudrez pas de profiter aussi de l'importance du moment pour aller en profondeur dans ma réponse.

Tout d'abord, la différence entre un marché de certificats verts en excédent plutôt qu'un marché sous tension. Un marché en excédent signifie à moindre prix du certificat vert, se rapprochant de 65 euros plutôt que du niveau de l'amende qui est de 100 euros.

Aussitôt que l'arrêté royal idoine aura été pris par mon collègue fédéral en charge de l'Énergie, les fournisseurs ne pourront plus répercuter le coût réel des certificats verts sur la facture, alors qu'ils répercutaient, jusqu'il y a peu - actuellement encore d'ailleurs - le coût de l'amende jusqu'il y a peu. C'est une demande que nous avons formulée au Fédéral. Financièrement, pour un ménage dont la consommation moyenne est de 3 000 kWh par an, la baisse du coût des certificats verts, si cette mesure est effectivement traduite dans l'arrêté que nous demandons au Fédéral, sera de 28,8 euros dès 2013 - une baisse du coût de la facture des certificats verts, grâce à cette demande qui est de ne plus pouvoir imputer dans la facture le coût de l'amende, mais le coût réel. On sait que le coût réel est aujourd'hui autour de 65 euros, vous le dites vous-même dans vos calculs. Ce sera appréciable, mais pour cela, il faut que l'arrêté poursuive son chemin en exécution de la loi d'août 2012. C'est pour très bientôt.

D'autre part, un marché en excédent signifie que de nombreux investissements ont été réalisés malgré un prix du certificat vert en baisse. On le voit, petit à petit, l'aide à apporter aux filières renouvelables diminue. Les filières s'en affranchissent progressivement. C'est plutôt une bonne nouvelle, relayée notamment par la Fédération européenne du photovoltaïque. Je ne sais pas si vous avez vu leurs propos récents qui annoncent que les soutiens au secteur photovoltaïque ne seront plus nécessaires d'ici quelques années. Je pense qu'ils ciblent 2018. C'est aussi intéressant comme indication, cela nous permet de continuer le decrescendo sur lequel nous, en Wallonie, nous sommes inscrits depuis 2009. C'est la preuve que l'impulsion politique, qui était nécessaire, a permis de soutenir l'enracinement d'un secteur économique, parce que ce sont aussi des entreprises que les entreprises du photovoltaïque. C'est aussi de l'emploi que l'emploi dans le secteur photovoltaïque. À voler, un peu à la fois, de ses propres ailes, on peut tous s'en réjouir.

Concernant les retards constatés dans l'octroi de l'avance des certificats verts, j'ai déjà répondu à ce sujet à plusieurs reprises. Le problème ne vient pas de la législation, mais de son défaut d'application. Je rappelle que c'est la CWAPE qui, en tant que gendarme du marché wallon de l'électricité et du gaz, est habilitée à faire respecter les délais. Or, que cela plaise ou non, le gouvernement n'a pas d'autre choix que de respecter le principe d'indépendance du régulateur qui nous est imposé à travers les directives européennes sur l'organisation du marché de l'énergie. Pour autant, cela n'empêche pas le gouvernement d'en joindre le régulateur à agir. C'est dans ce sens que j'ai exigé de la CWAPE qu'elle veille sans délai à un retour à l'ordre et aux délais légaux. Ces interventions ont abouti notamment à la décision des GRD de renforcer leurs équipes de traitement des dossiers, ce qui a permis une résorption importante des retards.

Je suis encore intervenu auprès du président de la CWAPE, pas plus tard qu'en octobre, pour lui demander un état des lieux de la situation ainsi que les mesures de sanction qu'il envisageait. La CWAPE a depuis enjoint formellement les GRD à résorber entièrement l'encours, le délai ultime de mise en conformité étant mis au 1er janvier 2013. À défaut, la CWAPE mettra en œuvre la procédure pouvant déboucher sur les amendes administratives.

Il ressort des derniers échanges avec les services du régulateur que le problème d'encours devrait effectivement être résorbé d'ici janvier 2013. En effet, le rythme actuel de résorption du retard par les GRD est désormais impressionnant. Il faut le dire et le reconnaître quand le travail évolue. Plusieurs courriers de citoyens ou d'entreprises reçus à ce sujet sont, à cet égard, plus rassurants.

Quant au paiement par Elia, une fois que le dossier est dans les mains de la CWAPE, cette dernière a pris l'initiative, dès juillet 2011, de mettre en place, avec la collaboration d'Elia, une procédure permettant d'assurer la vente des certificats verts octroyés de manière anticipée aux installations solaires photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW.

Dans un second temps, des initiatives complémentaires ont également été prises en collaboration avec l'administration, en vue de fluidifier en 2012 le traitement des demandes de garantie d'achat par Elia pour les installations de plus de 10 kW qui se retrouvent sans contrat de vente pour leurs certificats verts. Ces procédures sont d'application.

Et tant Elia que année-lumière CWAPE m'assurent du bon fonctionnement du système.

J'en viens maintenant aux derniers chiffres - encore provisoires, mais néanmoins déjà robustes - que je viens de recevoir de la CWAPE concernant le nombre de commandes d'installations photovoltaïque en 2011, mois

par mois. Ce sont les chiffres que vous demandiez, Monsieur Stoffels.

Ces chiffres sont impressionnants et éloquents sur la renaissance du secteur dont je parlais tout à l'heure.

Durant l'année 2011, le nombre de commandes est passé d'un rythme de croisière de 2 000 à environ 3 000 commandes par mois à un pic observé, au mois de novembre 2011, de plus de 20 000 installations. Plus de 20 000 commandes en un seul mois, soit sept fois plus que le rythme de croisière.

Comment cela a-t-il été possible, et surtout pourquoi ? Qu'est-ce qui a généré ce *rush* autour du mois de novembre ? L'information relative à la diminution de la durée d'octroi des certificats verts était connue depuis juillet. J'essaie de remettre les éléments en place. Rappelez-vous, à cette époque-là, nous étions passés de sept certificats verts par mégawattheure octroyés pendant 15 ans à sept certificats verts par mégawattheure octroyés pendant 10 ans, soit une diminution quand même de cinq années. On est passés d'un total de 105 certificats verts à 70 certificats verts par mégawattheure au total, mais répartis autrement.

Cette information avait été largement publiée, commentée autour du mois de juillet et on en avait d'ailleurs parlé ici. Ce n'était pas une surprise, en tout cas pour le secteur, puisque la décision avait été mûrement réfléchie et concertée avec les représentants des entreprises concernées.

Or, entre juillet et octobre, on n'observe pas une hausse particulièrement significative des commandes. Il y a bien une légère tendance à la hausse - on passe de 2 000 à 3 000 - mais rien de semblable à cette explosion du mois de novembre.

Que s'est-il passé en novembre pour que nos concitoyens se ruent vers les installations photovoltaïques - en vue de la Saint-Nicolas, peut-être ?

Ils ont commandé sur ce seul mois, plus que ce qu'ils ont commandé en 2009 et 2010 réunis. Il faut avoir conscience de cela. Deux ans, en un mois !

En fait, il suffit de relire la presse pour avoir la réponse à cela. En novembre 2011, le Gouvernement fédéral se préparait à annoncer brutalement et sans beaucoup de préalables, la fin des aides fiscales, 40 % du prix des installations à payer, 40 % d'aide en moins. Le bruit a très vite circulé.

Si votre date de commande étant antérieure, vous aviez l'aide fédérale ; si elle était postérieure, l'aide était perdue.

Les statistiques ne permettent pas d'accéder au degré de détails suffisant pour vérifier la date exacte des 20 000 commandes pour lier cela à de premières informations. Nous n'étions pas, ni vous ni moi, ni le

Gouvernement fédéral, derrière les pôles de l'installateur qui a inscrit la date de commande sur le bon de commande. Mais il s'est passé quelque chose en novembre 2011 !

Passons maintenant à l'autre question. Comment les entreprises du secteur ont-elles pu arriver à un tel résultat, parce que ce n'est pas tout de le faire, il faut aussi savoir suivre après.

Alors que des rumeurs de tassement des commandes étaient relayées, au sein même de cette assemblée, nous voilà fin 2011 avec une capacité du secteur à engranger ce nombre astronomique de nouvelles commandes. Alors que les rumeurs de tassement des commandes étaient relayées, ici, on a à l'extérieur quelque chose qui est tout à fait différent.

La réponse est à chercher du côté des sociétés dites de tiers investissement. De nombreuses sociétés - se présentant parfois faussement, sous une activité de tiers investisseurs - ont en effet investi le marché avec des formules aussi alléchantes qu'agressives.

Soyons de bon compte. Il existe de vrais tiers investisseurs qui font du bon travail. Mais il semble qu'un nombre conséquent de particuliers aient eu affaire à des sociétés relativement récentes ayant pour objectif de conclure un maximum d'affaires dans un minimum de temps via des formules *win-win*.

J'ai déjà pu m'exprimer à ce sujet, ici-même, en me basant notamment sur l'analyse de l'administration et du facilitateur. De telles propositions présentent parfois plusieurs dérives aussi bien sur le plan financier que sur le plan technique.

Des questions importantes à se poser ont notamment trait à l'adossement du prêt par le particulier qui n'a plus aucune vision du bon remboursement qui est fait par la société ainsi que la charge du prêt en cas de faillite de la société.

Des organisations de consommateurs telles que *Test-Achats* ont également mis en garde, à plusieurs reprises, leurs abonnés, estimant que ce type de formule est financièrement et contractuellement inintéressant.

J'ai évidemment tiré la sonnette d'alarme auprès de mon collègue fédéral en charge des pratiques de commerce et de protection des consommateurs, Johan Vande Lanotte. Celui-ci m'a répondu qu'il confiait l'instruction de ce type de pratique à son administration. Je lui rappelé, pas plus tard que la semaine dernière, l'urgence de mesures effectives à prendre, urgence que partage par ailleurs la CWAPE qui, après plusieurs contacts avec les services décentralisés du SPF Économie, a adressé un courrier similaire au président de cette administration.

Et ne pensez pas qu'il s'agisse seulement de panneaux solaires, je crois que le problème est

beaucoup plus large. Je vois certaines firmes s'intéresser de près aux véhicules électriques. Je ne sais pas si vous avez vu, c'est notamment dans la publicité agressive. Les abattements fiscaux fédéraux pour voitures électriques et les certificats verts pour les panneaux solaires ne formant qu'un tout éventuellement dans la proposition de prime éco-bonus qu'ils peuvent formuler. Nous sommes là, je pense, sur des mécanismes à très grande échelle qu'il nous faut surveiller.

J'en viens maintenant à la question relative à la surcharge appliquée par Elia que vous avez tous également mentionnée. Cette surcharge vise à compenser le coût supporté par Elia en tant que gestionnaire de réseaux de transport local pour la prise en charge de l'obligation de service public portant sur la garantie de rachat de certificats verts. Garantie dont j'ai déjà rappelé, au début de mon intervention, toute l'importance que vous lui attachez, que je lui attache, et ce, depuis de nombreuses années.

La CREG, régulateur fédéral, compétente en matière d'approbation tarifaire pour l'ensemble du pays, a validé les propositions d'Elia d'augmentation de la répercussion de l'OSP du 1er octobre 2012 puis ensuite au 1er janvier 2013.

Si l'absorption de l'excédent des certificats verts sur les comptes de producteurs par Elia me semble indispensable pour garantir la sécurité des investissements consentis, il me paraît également fondamental que la répercussion se passe et se fasse de manière juste et équitable.

Sur ce plan, force est de constater que cette réflexion n'a pas été menée au sein de la CREG. Le régulateur qui se montre pourtant généralement soucieux de contenir les prix de l'électricité dans des limites raisonnables a simplement accepté la proposition d'Elia sans analyse des possibilités de limitation de l'impact pour les consommateurs, par exemple, en travaillant sur une répartition équitable, tenant compte notamment des situations délicates de certaines entreprises et sans consultation des autorités régionales, consultations qui auraient permis à la CREG de s'informer des changements à venir dans le régime et de l'impact attendu de ces modifications. Je le regrette et je ne suis pas le seul à le regretter. Je pense que du côté de l'Union Wallonne des Entreprises, on attendait ce dialogue aussi avec la CREG et l'éventualité d'un étalement des impacts de la mesure;

Sur ce plan, force est de constater que cette réflexion n'a pas été menée au sein de la CREG.

Dès la première information relative à la hausse des tarifs Elia, en octobre dernier - je m'en souviens, c'était justement le jour d'une assemblée générale - j'ai pris contact avec l'Union Wallonne des Entreprises pour envisager ensemble les solutions alternatives qui pourraient être proposées. Dans cet esprit, mon cabinet a

récemment soumis à Elia des propositions de mise en réserve de certificats verts qui permettraient d'immuniser l'impact de la surcharge d'Elia.

Des discussions avec l'Union Wallonne des Entreprises sont menées à intervalles rapprochés afin de trouver une solution rapide à ce sujet, mais, Monsieur Stoffels, on ne l'a pas encore et on a encore des échanges pour être sur la formule la plus précise possible et la plus pertinente possible par rapport aux demandes de l'Union Wallonne des Entreprises.

S'il y a une chose que je m'interdis, c'est précisément de rester simplement au balcon.

D'être acteur, mais d'être aussi à l'écoute de ce qui m'est proposé par les entreprises, et pas seulement les entreprises du photovoltaïque justement.

Concernant la CWAPE, j'ai veillé à ce que le budget du régulateur, mais aussi son personnel, soit considérablement renforcé, notamment pour gérer l'octroi des certificats verts à plusieurs dizaines de milliers de producteurs, ce qui n'est pas une mince affaire, surtout quand on voit les pics. On passe de 2 000 à une vitesse de croisière à un pic de 21 000. Il faut pouvoir le gérer aussi.

Les procédures ont été clarifiées et les échanges avec le Médiateur fédéral ont été renforcés.

La CWAPE est un régulateur indépendant. Elle ne mène pas de politique particulière. Elle rend des avis et réalise des études d'initiative wallonne, Banque du gouvernement, et oserais-je dire, elle est proactive.

Concernant le transfert des compétences tarifaires, la CWAPE anticipe ces nouvelles compétences et a récemment réalisé une étude relative à la régulation tarifaire des GRD. Je ne vois pas pourquoi et où il y aurait matière à la critiquer.

Tout comme vous, Madame Simonis, je suis persuadé qu'il faut mener un réel débat de société sur la politique énergétique en Wallonie, vous avez raison, pas seulement d'ailleurs sur la question du coût, mais bien de la transition de notre société vers une énergie durable, créatrice d'emplois.

Lorsque M. Stoffels a proposé une résolution à ce sujet, il en a encore rappelé tout à l'heure le contenu, je n'ai pas manqué de la soutenir. Dans la foulée, j'ai entamé une vaste démarche visant à élaborer une véritable feuille de route énergétique pour la Wallonie, intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale. Cette feuille de route est désormais sur la table du gouvernement. Je la présente cette semaine à mes partenaires.

Cette feuille de route ne se limite pas aux énergies renouvelables, Monsieur Stoffels. Elle aborde en profondeur également les économies d'énergie. Je crois

que c'était votre demande, dans le cadre de cette résolution, dans les différents secteurs consommateurs, et ce jusqu'à l'horizon 2020.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, pour les développements en réponse aux différentes questions. Le sujet étant important, il me semblait indispensable de prendre le temps, ce dont j'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur. Si nous voulons toutes et tous ici œuvrer à un futur soutenable pour notre paysage énergétique et faire en sorte que la facture de nos concitoyens puisse baisser, nous ne pouvons pas pour autant perdre de vue que les décisions du passé ont aussi un impact sur le présent, ni que les décisions du présent sont nécessaires pour garantir l'avenir.

Notre gouvernement s'emploie, avec acharnement, sur ce chantier fondamental. Nul doute que les décisions qu'il a déjà prises, comme celles qu'il ne manquera pas de prendre encore, tiendront compte des différents paramètres indispensables à la préservation de notre compétitivité, autant que du pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est bien dans cette perspective que doit s'inscrire le développement des énergies alternatives en Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les réponses apportées.

Simplement, pour constater aussi qu'il y a beaucoup de constats dans la réponse. Par rapport aux questions et aux propositions d'action formulées, il n'y a pas d'actions vraiment concrètes formulées dans le questionnement que nous avons fait, notamment vis-à-vis de la CWAPE.

Je veux bien qu'il y a eu un constat, qu'en novembre 2011, il y a eu un pic important au niveau des dossiers à traiter. Nous sommes en décembre 2012. Pour 2012, vous ne nous avez pas parlé de chiffres et on sait que le retard est toujours très important et que le pic a dû être absorbé depuis un an. Le problème de la gestion de la CWAPE, on l'a déjà évoqué ici. J'aimerais vraiment qu'on fasse le point sur la manière dont les choses évoluent au sein de cet organisme qui, à mon avis, rencontre de grosses difficultés de gestion.

Là, à mon avis, il y a une action politique à mener.

Deux, concernant le volume de certificats verts concernés par le photovoltaïque, Monsieur le Ministre, il ne représente que 7 % du volume, ou 8 % du volume. Il faut quand même relativiser les choses. Cela signifie que le problème ne se situe pas, principalement et exclusivement, au niveau de la production photovoltaïque. Le problème est ailleurs. Ce volet, on ne l'aborde jamais. J'aimerais également que l'on puisse réfléchir sur cette question aussi.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Vous avez raison parce que je le disais tout à l'heure, il ne faut pas mélanger tous les secteurs dans l'énergie renouvelable.

Il y a une surchauffe, on le voit bien, sur les certificats verts photovoltaïques. Peut-être, faut-il travailler - je dis peut-être, je sais que j'y travaillerai, mais je n'ai pas encore eu toute la confrontation et j'attends encore les informations de l'Union wallonne aussi - par une distinction à l'intérieur même d'un mécanisme pour ce qui est du photovoltaïque du reste. Je vous donne comme cela déjà une idée des dimensions.

**M. Fourny** (cdH). - Cela me donnera l'occasion d'y revenir ultérieurement.

Trois, concernant le tiers payant ou le tiers-investisseur, je pense qu'effectivement, il y a un gros problème. Je vous remercie pour les actions que vous avez menées vis-à-vis du Fédéral. Il faudra peut-être intégrer cette dimension aussi dans les réglementations à venir, au niveau de l'octroi des différents certificats verts, compte tenu des situations particulières rencontrées ici présentement.

Enfin, dernière remarque, pour en venir sur ce que je disais par rapport aux 8 % qui représentent le volume, il serait aussi utile au sein de ce pourcentage de distinguer qui sont au-delà de dix kilos - qui deviennent producteurs - et les autres pour pouvoir aussi relativiser les choses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Simonis.

**Mme Simonis** (PS). - Monsieur le Ministre, je vous ai bien écouté et je vous remercie pour tous les éléments à la fois de constat, comme mon collègue vient de le dire, des éléments politiques aussi, je vais y revenir dans un instant.

Tout d'abord, par rapport au début de votre intervention, je ne pense pas avoir demandé, ni mes collègues d'ailleurs, que le système soit figé ou que le système soit fait de « *stop and go* ». Au contraire puisque mon groupe, dès 2011, et puis avec l'organisation des auditions, a toujours privilégié et soutenu une politique de notre région qui soit plus proactive en la matière. C'était d'ailleurs aussi le sens de mes questions en matière de gestion de la CWAPE et surtout de la capacité de la CWAPE de pouvoir se situer dans une position de prospective et de proactivité.

Vous semblez être tout à fait rassuré et positif par rapport à la gestion de la CWAPE et sans aucun problème. Moi aussi, je pense, comme mon collègue Fourny, qu'il serait intéressant qu'on puisse revenir une fois dans cette commission avec un débat particulier sur cet organisme et la manière dont cet organisme organise en fait la régulation et aussi l'avenir.

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Il y aura en plus le transfert de compétences, comme je l'ai dit.

Je vous ai écouté également assez longuement sur... Je ne vais pas dire l'entièreté de la responsabilité se porte sur le Fédéral, mais néanmoins, à de nombreuses ...

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

J'imagine que ce n'est pas cela puisqu'à certaines de mes questions, vous avez clairement dit « Cela, c'est au Fédéral ». J'entends bien, je ne vais pas polémiquer ...

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - En fait, il y a une interaction à la fois avec Johan Vande Lanotte pour l'aspect protection du consommateur, mais c'est sur le volet des tiers investisseurs, et là, je ne peux pas agir, c'est par son biais qu'on doit le faire, et il y a l'arrêté royal. C'est en bonne entente que cela se passe. Il y a juste l'arrêté qui doit être pris en application de la loi qui date du mois d'août. Là, le tempo est marqué par la publication au *Moniteur belge*, venant du Fédéral.

Et puis, il y a cette histoire du mois de novembre. Là, je donne les hypothèses d'interprétation à la fois sur les tiers investisseurs et sur la suppression au Fédéral de la déduction fiscale. Ce sont les éléments que j'ai.

La politique énergétique est pour l'instant partagée. Qu'on le veuille ou pas, elle est partagée.

**Mme Simonis** (PS). - Dernier élément dans cette réplique, je pense qu'aujourd'hui tout le monde est bien d'accord pour dire que les pouvoirs publics, quel que soit d'ailleurs le niveau de pouvoir, ont évidemment un rôle à jouer pour promouvoir l'énergie durable. La promouvoir, c'est aussi sans doute en mutualiser les coûts.

Mais je pense que le vrai débat que nous devons avoir, qui est un débat de société, c'est de savoir où nous mettons la limite de la mutualisation de ces coûts. Dans quelle mesure et avec quelle ampleur chaque citoyen doit-il contribuer ? Quels moyens a-t-il pour contribuer dans cette vision globale d'énergie durable ?

Là-dessus, je pense qu'on devra y revenir également parce que c'est là que se situe, au-delà des aspects très techniques, l'enjeu de société.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je vais rebondir là-dessus, car je suis tout à fait d'accord avec vous. Évidemment, cela participe de la réflexion à construire sur la tarification progressive de l'électricité progressive et solidaire, mais là, c'est du *all in* et pas seulement sur le volet contribution verte. Vous avez raison, mais prenons bien en considération aussi que s'il n'y a pas d'investisseur,

s'il n'y a pas de développement des énergies renouvelables, il y aura aussi un coût qui sera encore plus important et impacté de manière encore moins sociale.

C'est donc la réflexion sur l'ensemble qu'il faut pouvoir imaginer, mais dans le sens de ce que vous dites, c'est-à-dire qu'il faut bien regarder l'impact pour le citoyen et les plus précarisés d'entre-eux.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). - Je n'ai évidemment pas demandé à ce que la politique du renouvelable soit une politique figée, mais qu'elle soit suffisamment à l'avance pour que tout un chacun ait le temps de se préparer et de réagir par rapport à l'ensemble de ce qui va être l'évolution. En outre, il faut que chacune des mesures prises et mises en place soit enfin contrôlée au niveau du résultat que la mesure donne.

Jusqu'à présent, le gouvernement a pris une série de mesures – que ce soit au niveau des primes, des quotas, de l'octroi de certificats verts, des certificats anticipatifs, et caetera. D'autres mesures ont également été prises par d'autres niveaux. Ce que je demande – et cela doit, à mon avis, faire partie de l'actualisation du plan de maîtrise durable de l'énergie – c'est une évaluation en termes de résultats de toutes les mesures qui ont été prises pour voir dans quelle mesure les résultats, tels qu'on peut les observer sous forme de statistiques, ne contredisent pas les attentes qu'on a formulées au moment de prendre les décisions.

À titre d'exemple, malgré toutes les mesures qui ont été prises dans le secteur solwatt, en 2011, on accordait 1,3 million de certificats verts ; en 2010, 2,3 millions de certificats ; en 2013, 3 millions ; en 2014, 3,2 millions de certificats. Il y a donc une évolution qui contredit, en quelque sorte, l'ensemble des attentes qui ont été formulées au moment où on a pris les décisions. Je plaide donc pour une programmation suffisamment à l'avance, mais aussi un contrôle en termes de résultats. C'est une première conclusion que je tire.

Deuxièmement, j'ai bien entendu que le coût de l'amende ne va plus pouvoir être facturé par les fournisseurs. C'est une nouvelle qui date d'un an et demi, lorsque je vous avais interpellé la première fois sur le fait qu'un fournisseur bien connu dans notre région avait empoché de 2007 à 2011, c'est-à-dire depuis la délibération du secteur, une centaine de millions d'euros sans aucune justification en facturant un coût plafonné au niveau de l'amende alors que le coût réellement payé était largement inférieur. Par ailleurs, en matière d'obligations de services publics à caractère social, des fournisseurs facturent le tarif social aux particuliers tandis que le GRD, qui doit couvrir la différence par rapport au GRD, facture beaucoup trop haut ; la différence étant à payer par la collectivité au niveau des obligations de service public à caractère

social. Ce sont, là aussi, des recettes en faveur de ces fournisseurs qui relèvent à mon avis, du scandale.

Troisièmement, la réponse est intéressante par rapport à ce qui a été dit, mais aussi par rapport à ce qui n'a pas été dit. Dans la dernière proposition de la CWAPE, il était question d'introduire une redevance. Je n'ai pas reçu de réponse par rapport à la redevance telle que proposée par la CWAPE. Pour les petites installations, la redevance est de l'ordre de 150 euros par kilowatt crête qui dépasse les trois premiers kilowatts crête.

Pour quelqu'un qui a mis une installation photovoltaïque de 4 kilowatts crête sur sa toiture, la redevance serait de 50 euros ; celui qui a mis sur sa toiture une dizaine de kilowatts crête, ce serait de 350 euros. Là aussi, je suis resté sur ma faim.

Quatrièmement, il y a de belles coïncidences. C'est la énième fois que je demande quel a été le suivi réservé à la résolution adoptée de façon unanime en janvier. Aujourd'hui, j'apprends qu'une feuille de route sera sur la table du gouvernement cette semaine-ci.

Je ne vais pas m'attarder là-dessus sauf à demander à ce que cette même feuille de route soit immédiatement après mise aussi sur la table du parlement. Je vous garantis qu'il s'agit là d'une question qui nous intéresse tout autant que les collègues du gouvernement.

Je terminerai par une boutade. Un jour, j'avais proposé de poser une éolienne sur la toiture du parlement. Je trouvais, en effet, que c'était impardonnable de ne pas transformer tout ce vent en énergie... La discussion d'aujourd'hui m'invite quelque part à réitérer cette demande...

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Madame la Présidente, juste une seconde en boutade pour vous dire que ce serait aussi bien de mettre des panneaux photovoltaïques, mais à l'envers, car avec tout le soleil qui se dégage de vos propos, on pourrait aussi récupérer de l'énergie...

**M. Lebrun** (cdH). - À mon avis, nous avons un problème avec l'aménagement du territoire.

*(Rires)*

**QUESTION ORALE DE M. LEBRUN À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES  
DÉCHETS DE BOIS »**

**Mme la Présidente**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lebrun à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la valorisation énergétique des déchets de bois ».

La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

**M. Lebrun** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous allons quitter l'énergie solaire pour arriver à d'autres éléments.

Voici quelques mois, Monsieur le Ministre, une interpellation vous était adressée sur l'annonce d'Electrabel de fermer deux de ses centrales thermiques classiques, dont une à Ruien.

Cette dernière est actuellement une des plus grandes centrales thermiques de Belgique et a pour caractéristique d'utiliser 15 % de biomasse comme source d'énergie. À l'époque, l'interpellation a porté sur les conséquences de la fermeture au niveau de l'approvisionnement d'électricité, mais aussi sur l'impact qu'elle allait avoir sur l'utilisation de la biomasse dans le développement des énergies renouvelables.

Il s'avère aujourd'hui que les conséquences de la fermeture de la centrale de Ruien, prévue pour septembre 2013, vont au-delà de ces considérations et qu'un impact va indéniablement se faire ressentir sur le marché des déchets de bois et plus particulièrement concernant la catégorie B – panneaux, bois aggloméré, portes, châssis, bois peint, et cætera.

Les sociétés de valorisation des déchets de bois – soit énergétiquement, soit comme matière première – font, en effet, actuellement face à une augmentation significative de leur stock de bois de catégorie B.

Les raisons sont nombreuses : restriction de l'utilisation à 25-30 % dans la fabrication de panneaux, surplus de bois de cette même catégorie dans les pays limitrophes ou encore la chute du prix des certificats verts.

Vous comprenez donc bien, Monsieur le Ministre, que la fermeture annoncée de la centrale de Ruien – seule centrale pouvant valoriser énergétiquement le bois de catégorie B – n'entraînerait encore qu'un surplus massif sur le marché, dont un certain pourcentage provenant de Wallonie. Ce n'est notamment pas sans conséquence sur le problème des parcs à containers et de leur gestion par les diverses communes ou intercommunales.

Les sociétés tentent péniblement de trouver de nouvelles filières de valorisation, mais au niveau de la valorisation énergétique, il semblerait que le secteur soit complètement saturé étant donné le peu d'entreprises pouvant brûler du bois de catégorie B.

Je voudrais recueillir votre avis à ce sujet, Monsieur le Ministre. Avez-vous déjà réfléchi à des moyens de valoriser énergétiquement ces bois de catégorie B ? La prolongation de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires ne changerait-elle pas la donne ? Si la fermeture de Ruien est bel et bien maintenue, ne serait-il pas possible d'envisager, pour les futures unités de cogénération

utilisant la biomasse, une obligation de recourir à l'utilisation du bois de cette catégorie, en restant bien entendu particulièrement attentif à la limitation de la pollution ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, il paraît utile que les déchets de bois sont classés en trois catégories : catégories A, B et C. Cela se retrouve dans un tableau – je ne vais pas vous le détailler oralement, mais je vous le donnerai.

Pour ce qui concerne le recyclage, on appelle communément AB, les mélanges de bois de catégorie A et B.

Depuis 2012, l'administration constate effectivement que les entreprises de traitement du bois B éprouvent des difficultés pour écouler les stocks de bois de catégorie B. Plusieurs raisons sont évoquées : outre la fermeture annoncée de la centrale de Ruïen (Electrabel) utilisant 100% de biomasse, on peut également mentionner le ralentissement de l'activité des panneautiers, ainsi que le fait qu'un autre grand utilisateur, Burgo Ardennes S.A., ne peut plus utiliser, depuis janvier 2012, de bois de catégorie B comme combustible, suite à un contrôle de la police de l'environnement. Enfin, des facteurs extérieurs en Grande-Bretagne et au Luxembourg ont également engendré une augmentation de l'importation de bois B.

Il va de soi qu'une relance de l'activité économique permettrait d'augmenter la demande provenant des sociétés de valorisation. De même, au niveau de la valorisation énergétique des bois de catégorie B, une solution pourrait être trouvée. Au niveau des entreprises désirant, dans le futur, installer une unité de cogénération utilisant de la biomasse, celle-ci devrait prioritairement pouvoir utiliser du bois de catégorie B.

C'est par exemple le cas du projet porté par Enerwood dans la zone d'activité « Les Plénesses ». Ce projet vient, à mon initiative, de recevoir un soutien du Gouvernement wallon pour la mise en place du réseau de chaleur.

Plus globalement, la question du type de bois à valoriser au niveau énergétique fait partie des travaux actuellement menés par la cellule biomasse qui est composée des différents cabinets d'administration compétents, dont bien entendu le cabinet du Ministre Di Antonio qui est directement partie prenante du processus. Les groupes de travail ont avancé, et j'ai bon espoir que la cellule puisse aboutir, début 2013, à un projet de rapport qui sera soumis à consultation des parties prenantes et que l'on pourra vous transmettre, également.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Lebrun.

**M. Lebrun** (cdH). - Je remercie le Ministre pour sa réponse et j'insiste tout particulièrement pour qu'une information soit donnée le plus rapidement possible aux intercommunales qui gèrent le parc à conteneur parce que cela pose réellement un problème d'écoulement pour l'ensemble de cette future filière.

#### **QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LE MAINTIEN DES MÉCANISMES DE SOUTIEN AUX ÉNERGIES ÉOLIENNES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le maintien des mécanismes de soutien aux énergies éoliennes ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, aujourd'hui, sachant qu'un parc de 4 MW qui a une espérance de vie de 20 ans, produit à peu près 8 000 000 kW/h et que le prix d'un certificat vert est garanti par Elia à 65 euros par MG/h par certificat vert, on peut considérer qu'un parc de cette taille rapporte à peu près 616 000 euros par an au producteur.

On sait aussi que le coût total d'un parc de ce type est estimé à plus ou moins à 4,8 millions d'euros. En sept ou huit ans, ce parc sera donc devenu rentable.

En 2011, l'éolien représentait près de 30% des certificats verts en Wallonie avec 1 029 347 certificats verts, soit près de 66 000 000 d'euros déboursés par la région au prix garanti de 65 euros. Or, le pourcentage de l'éolien dans la fourniture d'énergie n'était, pour cette même année 2011, que de 4,5%.

Comme on l'a déjà dit, le prix du certificat vert est garanti à 65 euros et la durée de l'obligation d'achat prend cours le mois suivant la mise en service de l'installation et est de maximum 180 mois, c'est-à-dire 15 ans.

Bien qu'il soit important, je pense, de soutenir une industrie naissante qui présente un fort potentiel, je me pose certaines questions.

Est-il nécessaire, Monsieur le Ministre, de continuer à subsidier une telle énergie lorsqu'elle a été amortie, puisque l'on voit, c'est ce que j'ai dit au départ, qu'entre sept et huit ans, le coût total de l'installation peut être amorti ?

Une diminution des certificats verts wallons ou une révision de ceux-ci en fonction de l'amortissement est-elle envisagée par votre cabinet ?

Et dernière question, dans les années à venir, une croissance soutenue dans le développement éolien est-elle prévue par la Région wallonne ? Avec le maintien du système actuel des certificats verts, a-t-on estimé le coût de cette énergie pour la Wallonie ?

Merci de votre réponse, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci Madame la Présidente. Madame la Députée, vous comparez le chiffre de 30 % des certificats verts alloués à l'éolien en 2011 et le même chiffre de 4,5 % d'électricité d'origine éolienne dans la fourniture d'électricité la même année.

Techniquement, il y a lieu de comparer la part de certificats verts alloués à l'éolien et la part de l'éolien dans la production d'électricité renouvelable.

D'après le dernier rapport de la CWAPE pour l'année 2011, l'éolien a produit un peu plus d'un million de MWh, soit une part de 35 % dans la production d'électricité renouvelable, et a reçu un peu plus d'un million de certificats verts, soit une part de 28 % des certificats verts octroyés aux filières renouvelables.

Il serait donc erroné de conclure que l'éolien reçoit une part trop importante de ces certificats verts en comparaison avec son apport dans le mix d'électricité renouvelable.

Cette précision étant apportée, je suis attentivement l'évolution des coûts de la filière éolienne, afin de calibrer au mieux le niveau de soutien à l'éolien, de manière à assurer une rentabilité raisonnable et non excessive.

La dernière proposition de la CWAPE en la matière proposait de prolonger le taux d'octroi de 1 certificat vert par MWh pendant 15 ans. Une expertise indépendante débutera en janvier 2013 pour déterminer précisément l'évolution des niveaux de soutien pour les différentes filières d'électricité verte.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** - Merci Monsieur le Ministre. J'attendrai que l'expertise soit réalisée parce que j'imagine que si elle est demandée, c'est que vous vous posez également ces questions.

**Mme la Présidente.** - Merci, nous avons fini avec le secteur énergie. Nous passons au logement.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Madame la Présidente, sur le secteur du logement, j'ai une seule et unique réponse à la question 14 et la question 16. C'est juste pour que l'on puisse éventuellement demander à M. Stoffels d'être présent, parce que ces deux questions traitent du même sujet tandis que j'ai exactement la même réponse.

**Mme la Présidente.** - Apparemment, ma secrétaire me souffle que l'on ne peut pas les grouper parce qu'elles ne l'ont pas été.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Ce n'est pas grave. Je ne vais pas donner deux fois la même réponse. Je ne vais le faire qu'une fois, mais vous la reprendrez aux deux endroits, si vous le voulez bien.

**Mme la Présidente.** - Oui, cela me paraît logique.

Peut-on appeler M. Stoffels ?

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - De toute façon, il y a, entre les deux, la question de M. Fourny.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LE SYSTÈME D'ATTRIBUTION À POINTS  
DES LOGEMENTS PUBLICS ET LA NOTION DE  
« SANS ABRI » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le système d'attribution à points des logements publics et la notion de « sans abri » ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Ministre, nous ne pouvons que nous réjouir du nouveau « système d'attribution à points » des logements de service public qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain et qui vise à objectiver au mieux les priorités d'accès au logement social.

Parmi ces priorités, on trouve celle au bénéfice de la personne reconnue comme « sans-abri » par un CPAS.

Il me revient que dans le cadre des attestations délivrées pour un accès prioritaire au logement social, rares seraient les CPAS à faire référence à la définition du « ménage sans abri » reprise à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

De nombreux CPAS le font soit sur base des travaux préparatoires de la loi du 12 janvier 1993, soit sur base d'une circulaire du Ministre de l'Intégration sociale du 27 avril 1995 ou encore de l'article 1er de l'arrêté royal 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le centre public d'action sociale à certaines personnes qui perdent leur qualité de sans abri.

Ces références à une diversité des dispositions réglementaires, fédérales, m'interpellent, alors même qu'une disposition wallonne existe en la matière.

Plus fondamentalement, la référence à ces dispositions réglementaires, multiples, ne traduit-elle pas une situation de fait, à savoir que chaque CPAS délivrerait ces attestations en fonction de sa propre perception de ce qu'est la situation de « sans abri », et donc sans un réel « encadrement » ?

Le nombre important d'attestations délivrées par les CPAS – à ce que rapportent les SLSP – traduit-il une augmentation effective du nombre de personnes sans-abri ? Ou assiste-t-on plutôt à un élargissement de la notion qui aurait pour effet de réduire *in fine* la portée de cette priorité d'accès au logement social ?

Ne serait-il pas opportun de prendre des dispositions en vue d'harmoniser l'octroi par les CPAS de ces attestations de sans-abri ? Dans l'affirmative, comment le Gouvernement wallon compte-t-il s'y prendre pour y parvenir et éviter ainsi que le nouveau système d'attribution soit biaisé par une interprétation tout à fait subjective des uns et des autres par rapport à cette notion de « sans-abri » ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - La preuve de la situation de sans-abri permettant d'obtenir des points de priorités pour l'obtention d'un logement social est effectivement apportée par une attestation établie par le CPAS.

Pour ce faire, le CPAS doit prendre en compte la définition de sans-abri fixée dans l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif à l'attribution et à la location des logements sociaux.

Il existe donc bien un cadre réglementaire applicable à l'établissement de l'attestation de sans-abri par le CPAS.

Cette définition a été modifiée par l'arrêté du 19 juillet 2012 avec, comme objectif, de prendre en compte la situation au moment de l'introduction ou du renouvellement de la candidature, ainsi qu'au moment de l'attribution du logement social et non uniquement au moment où le demandeur prend en location un logement salubre.

Il ne s'agit pas d'un élargissement de la notion telle

qu'elle existait jusqu'à présent.

Par ailleurs, dans un souci d'avoir une définition qui puisse être correctement appliquée par tous les CPAS, cette nouvelle définition a été soumise à la Fédération des CPAS et approuvée par celle-ci, avant d'être adoptée par le gouvernement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je vous remercie pour la réponse. Il serait alors peut-être utile de solliciter le Ministre Furlan pour qu'il adresse une circulaire en ce sens aux différents CPAS.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LA DÉSŒBÉISSANCE SOCIALE  
PRATIQUÉE À L'ÉGARD DE LA RÉFORME DU  
CODE WALLON DU LOGEMENT ET DE  
L'HABITAT DURABLE »**

**INTERPELLATION DE M. STOFFELS À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LA RÉFORME DU MÉCANISME  
D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la désœbéissance sociale pratiquée à l'égard de la réforme du Code wallon du logement et de l'habitat durable » et l'interpellation de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la réforme du mécanisme d'attribution des logements sociaux ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai envie de dire que ce qui devait arriver arriva. Vous vous souviendrez de ce débat qui a duré une nuit entière sur le fameux Code du logement et vous vous souviendrez de tout le mal que les libéraux pensaient, à l'époque, de cette législation. Ce n'est pas faute de l'avoir dit, répété, alarmé. À l'époque, je dois reconnaître que je n'ai pas pu vous émouvoir dans notre débat, pas plus vous d'ailleurs que le parti socialiste ou le cdH qui vous ont suivis. Même si, parfois, certains dénoncent, ils ont quand voté.

Aujourd'hui, on est dans une situation qui touche de nombreux locataires. Je lisais ce matin, dans la presse locale, que rien que pour la Wallonie picarde – que vous connaissez bien puisque vous êtes originaire de Mouscron – sur les 3 500 logements à vocation sociale, quasiment la moitié de ces logements sont concernés par l'arrêté d'application qui a été pris, donc la circulaire qui

a suivi.

Dans la moitié de ces logements, soit les personnes devront décider de payer un surplus – parfois pas mince – soit ils devront déménager, avec toutes les conséquences que cela pose dans le déménagement, d'habitudes que l'on perd. Quand on est en fin de vie, quand on est du troisième ou quatrième âge et qu'on pense avoir un peu de repos dans la vie pour pouvoir en profiter, on est face à ce qui apparaît comme un ouragan de vie.

Vais-je, aujourd'hui plus qu'hier, réussir à vous émouvoir ? Aujourd'hui, dans ce débat, pourrez-vous faire marche arrière et rejoindre certains conseils d'administration ? Je cite, dans ma question, à la fois le Logis tournaisien, mais également Lysco à Comines où le conseil d'administration – tous partis confondus, Ecolo y compris – a décidé de ne pas appliquer la législation en disant : « C'est asocial d'agir de la sorte ». Je vous demande de trouver d'autres solutions. Allez-vous à la fois écouter les libéraux et les conseils d'administration ? Le sens social peut-il aujourd'hui prendre le dessus pour éviter ce qui sera une catastrophe sociale ?

Que répondez-vous ? Quelle est la sanction pour une société de logement si elle n'applique pas la législation et l'arrêté d'exécution que le gouvernement a sorti ? Y a-t-il, d'ailleurs, une sanction ? Sinon, elle continue à penser que, ayant une vocation sociale, elle ne peut pas mettre en place une politique qui serait asociale. Une sanction existe-t-elle dans la loi ? Qui serait sanctionné à ce moment-là ? Est-ce la société de logement ? Devrait-elle payer en lieu et place de ses locataires ? Ou y a-t-il peut-être là une faille dans la réglementation ?

Ensuite, que répondez-vous au président de l'AWaL qui dit, je le cite : « L'arrêté ministériel était à ce point mal écrit qu'il a fallu rédiger une circulaire interprétative de 60 pages. Aucune formation n'a été prévue à l'égard des opérateurs locaux ». Le responsable des sociétés de logement public nous dit : « Ce texte est mal fichu » - on l'avait déjà dit, mais on peut l'excuser, il n'était pas présent dans le débat - « il faut une circulaire de 60 pages pour nous convaincre et nous ne sommes pas convaincus après les 60 pages. En plus, dans la casse que l'on prévoit, on n'a pas la formation pour tenter de limiter cette casse sur un plan psychologique et social ». Que répondez-vous au président de l'AWaL ?

Que répondez-vous, puisque vous partagez le point de vue du directeur gérant du Logis tournaisien ? Rappelons-nous, c'est quelqu'un qui avait été pris en référence dans ce parlement. Lorsqu'on a eu les auditions sur le logement public, il a été auditionné et on s'était réjoui d'avoir quelqu'un avec une expérience un peu différente de ce qu'on avait vu pendant quelques semaines où on ne nous donnait que de mauvais exemples. On s'est dit que c'est quelqu'un qui avait l'information parce qu'il travaille à la Wallonne du

logement, il connaît le côté comptable des choses, mais aussi le côté social.

Aujourd'hui, il dit que, pour pouvoir appliquer la motivation qui est celle du gouvernement et la vôtre, il faudrait 20 ans. En d'autres termes, il ne rejette pas de but en blanc le texte – il n'est peut-être pas aussi dur que je le suis à votre égard –, mais il dit : « Si on ne me donne pas le temps, les délais, je ne peux pas gérer cela ou je vais le gérer de manière qui ne serait pas conforme aux ambitions qui sont les nôtres ».

Enfin, je sais que des aides sont prévues pour les déménagements. Qu'avez-vous prévu comme budget pour cela ? Quel est, en termes de perspectives, même s'il faut parfois prendre du recul et relativiser, le nombre de personnes qui pourraient bénéficier de ces aides dans les déménagements ? Avez-vous déjà, à l'heure où je vous parle, des demandes faites et des crédits liquidés suite à cette problématique pour des déménagements ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

**M. Stoffels (PS).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'avais déjà abordé la problématique de la « chasse aux chambres vides » en question d'actualité et j'avais promis de revenir en commission afin d'avoir un débat sur le fond concernant les difficultés de la mise en œuvre de cette politique dans le cadre de la réforme du mécanisme d'attribution des logements sociaux qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2013.

Force est de constater que ce sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre et qu'il est toujours d'actualité. Ainsi, l'UVCW et les 68 SLSP ont tiré la sonnette d'alarme sur cette thématique particulièrement sensible socialement pour les 100 000 bénéficiaires actuels d'un logement social, mais également pour les 36 000 candidats en attente d'un logement en Wallonie.

Si le secteur a été consulté précédemment, se pose néanmoins la question de savoir s'il a été suffisamment écouté au vu des de toutes les doléances émises.

L'arrêté réforme en profondeur les règles d'attribution des logements sociaux en Wallonie. Le texte modifie les points de priorités et en crée de nouvelles.

Je voudrais aborder plus spécifiquement le point qui modifie considérablement les règles de proportionnalité. Ainsi, il supprime la chambre excédentaire pour les ménages comptant une personne de moins de 35 ans. En conséquence, tous ces locataires, dès le 1er janvier, devront soit muter, soit payer un surloyer.

L'arrêté modifie les règles de surloyers et prévoit 25 euros pour une chambre excédentaire pour tous les couples précités, 60 euros pour deux chambres, 100 euros pour trois chambres, et 150 euros pour quatre

chambres ou plus.

Le texte ouvre la possibilité d'inciter à la mutation. Dans certains cas, la SLSP peut imposer de telles mutations, notamment si l'allocataire dispose d'un logement de quatre chambres ou plus en sous-occupation.

Sur le plan de la philosophie, je suis totalement d'accord que l'on trouve une solution par rapport aux attentes légitimes exprimées par les familles nombreuses qui frappent à nos portes pour trouver un logement. Je m'interroge quand même par rapport à la praticabilité du dispositif dans le sens que vouloir résoudre un problème ne peut pas aboutir à en créer un autre ailleurs.

Quelles sont les observations, les critiques, les remarques, qui sont faites à la fois par l'Union des Villes et Communes de Wallonie et les SLSP ? Tout d'abord, ils expriment leur contentement par rapport à une plus grande autonomie au comité d'attribution, par rapport à l'infléchissement des règles de proportionnalité en fonction des compositions de ménage, par rapport au fait de faire comprendre aux interlocuteurs l'intérêt de traiter, de manière égalitaire, l'ensemble des candidats locataires ou à l'harmonisation de traitement des locataires en place.

Ils disent ne pas avoir été entendus sur la volonté d'ouvrir le logement social à d'autres catégories socioprofessionnelles pour assurer une meilleure mixité sociale ; sur la progressivité sur la gestion des mutations pour les logements sous-occupés, donc un étalement dans le temps, pour accompagner au mieux ces modifications ; sur la simplification de fonctionnement pour mieux cerner l'encodage des candidatures et agir de manière homogène dans les SLSP ; sur le fait de privilégier un ancrage local du candidat locataire à la situation à point égal ; et sur les propositions formulées en groupe de travail pour une refondation complète des normes d'attribution.

Les deux organes regrettent la majoration substantielle des droits du candidat locataire et du locataire demandant une mutation par l'intermédiaire de deux possibilités de refus sur des bases de préférence, ce qui créera des flux migratoires au sein des sociétés, notamment en faveur des unités individuelles provoquant une augmentation de logements inoccupés et donc, une série de pertes de recettes par les SLSP.

Les deux organes regrettent également la complexité jamais atteinte dans les ordres de préférence à l'octroi d'un logement social. Ils déplorent un facteur d'erreurs grandement majoré à cause de la difficulté de cerner les priorités d'attribution. Ils regrettent une surcharge de traitement administratif dans les SLSP, comme le recours à une circulaire interprétative de l'ASBL est nécessaire à la bonne compréhension de l'arrêté locatif du gouvernement. En créant une circulaire interprétative

- disent-ils - on crée une espèce d'AGW bis.

Ils regrettent l'absence d'organisations de formation, la disproportion entre l'arsenal législatif et les buts à atteindre, ainsi que la prise en compte tardive de leurs revendications touchant à l'harmonisation des baux. Ils regrettent aussi le fait de leur accorder une période transitoire de trois mois, du 1er janvier au 31 mars, qui, à leurs yeux, est probablement trop courte.

Les interrogations du secteur portent sur les délais - vous l'avez compris - sur les difficultés de mise en œuvre, sur les impacts immédiats sur les loyers tant du point de vue du locataire que du point de vue de la société qui sera très probablement confrontée avec des temps plus longs d'inoccupation des logements.

Les deux organes se posent donc la question concernant la praticabilité du dispositif sur le terrain. Ils s'interrogent par rapport à l'effet que le dispositif aura sur les listes d'attente. S'il est vrai qu'un certain nombre de logements qui se libèrent chaque année doivent être occupés par voie de mutation, c'est que, pendant ce temps, il y en aura moins qui seront accessibles aux candidats provenant de l'extérieur. Très probablement, il y a toute une série de catégories de candidats, dont les ménages, qui ont besoin d'un petit logement et qui verront leur délai d'attente prolongé parce que d'abord il y a la mutation, ensuite, l'accès pour un candidat venant de l'extérieur. La mutation étant justifiée pour faire déplacer un ménage vivant dans un logement sous-occupé vers un logement mieux adapté.

Je crains fort qu'en voulant résoudre la légitime demande des familles nombreuses, on risque de créer des difficultés sur d'autres catégories de locataires telles que les familles monoparentales qui auraient besoin plutôt de petits logements et qui devront, dorénavant, attendre jusqu'à ce que le jeu des mutations ait pris fin.

Mutation qui prendra d'autant plus de temps que le candidat, qui doit muter d'un logement vers un autre, a deux possibilités de refus. En attendant, le logement ne pourra pas être occupé avec la même rapidité qu'en temps normal.

Donc, les secteurs sont fort inquiets. Ce qui est important, c'est qu'on se penche sur le dossier. Les secteurs, SLSP et Union des Villes et Communes de Wallonie, dénoncent les conséquences probables du texte actuel sur les bénéficiaires de logement public, tant les locataires que les candidats locataires.

Monsieur le Ministre, que répondez-vous aux critiques des acteurs de terrain ? Pouvez-vous leur donner votre vision avec, éventuellement, des simulations voire des chiffres à l'appui ? Êtes-vous favorable à postposer la réforme, ou plutôt à prolonger le délai de son entrée en vigueur ? Question de mieux phaser l'entrée en vigueur du dispositif et de remettre les textes sur le métier ?

Le secteur se veut acteur et plaide pour une réforme ambitieuse et concertée. Monsieur le Ministre, le secteur déplore avoir été entendu, mais pas écouté.

Avez-vous entendu cet appel ? L'avez-vous écouté ? Souhaitez-vous y répondre favorablement ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Meerhaeghe qui se joint à l'interpellation de M. Stoffels.

**Mme Meerhaeghe** (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. M. Crucke l'a rappelé, la réforme du Code du logement a amené une série de nouveautés qui ont pour objectif, entre autres, de répondre plus concrètement au manque de logements accessibles et notamment par un renforcement des moyens destinés à la prise en gestion des logements privés. Cela fait partie des réponses à la problématique, mais cela ne peut pas être suffisant lorsqu'on sait - les chiffres ont déjà été cités - que plus de 30 000 familles, aujourd'hui, attendent un logement social. Une autre réponse y est apportée avec la programmation de 7 000 nouveaux logements au cours de cette législature. Dire de nouveau qu'on pourrait en créer davantage dans ce laps de temps serait de toute façon mentir. Il suffit d'examiner les plans d'ancrage pour voir au sein de l'ensemble des 262 communes wallonnes que certaines d'entre elles ne sont pas du tout enthousiastes - c'est un euphémisme - pour atteindre les 10 % sur leur territoire.

Face à cette situation, d'autres chiffres sont interpellants, d'autres réponses doivent être apportées afin de créer un véritable faisceau de solutions. Ainsi on sait, par exemple, que la moitié des logements sociaux sont sous-occupés et qu'en vis-à-vis, plus de 30 000 familles sont en attente. De plus, on peut craindre que ce nombre n'augmente vu les décisions prises par le Gouvernement fédéral pour répondre à la crise. Très clairement, je pense qu'on peut d'emblée pointer les mesures de dégressivité des allocations de chômage qui sont d'application depuis ce mois de novembre. Ce n'est jamais qu'une seule mesure parmi d'autres qui auront des effets épouvantables sur le pouvoir d'achat des familles et donc, forcément sur leur capacité à se loger correctement.

Plus ou moins 45 000 logements sociaux sont sous-occupés dont un certain nombre sont de grands logements avec quatre ou cinq chambres. Certains locataires occupent des logements avec deux, voire trois chambres de trop. Dans la plupart des cas, ces grandes familles - en tout cas à l'origine - se sont réduites au fil du temps, tout simplement parce que les enfants sont partis. Ces personnes habitent depuis de longues années dans leur logement et leur demander de le quitter n'est pas la chose la plus agréable. Je pense qu'on est tous d'accord à ce propos. Pour faire simple, est-ce plus ou moins désagréable que de ne pas avoir un logement tout simplement décent et accessible en fonction de ses revenus.

Je crois que la réponse politique, responsable et courageuse, me semble s'imposer, même si - je le répète - ce n'est pas de gaieté de cœur que de telles mesures sont prises vis-à-vis de personnes habitant depuis de longues années dans leur logement.

J'ai quelques précisions par rapport aux nouvelles règles de mutation dont nous parlons. Pour ces locataires qui sous-occupent leur logement, ces règles ne sont pas, en quelque sorte, imposées de manière aveugle sans aucune préoccupation. La plupart des locataires pourront choisir de payer un surloyer pour éviter un déménagement. Ce surloyer existe déjà dans une certaine mesure. Par ailleurs, d'autres réalités sont prises en compte puisque les personnes de plus de 70 ans ne sont pas concernées par ces règles de mutation. Si au sein d'un ménage, une personne a plus de 65 ans, une chambre supplémentaire sera d'ailleurs accordée pour des raisons de confort, mais aussi, tout simplement, pour accueillir les petits-enfants. C'est dire que différents cas de figure ont été pris en considération.

Précisons encore que l'objectif fondamental de retrouver des grands logements pour répondre aux familles en attente ne met pas pour autant en péril la situation financière des locataires qui seraient concernés par ces mutations puisqu'on maintient le bail à durée indéterminée. Si tel était le cas, le loyer resterait identique et une aide au logement est également prévue.

La demande de mutation que doivent introduire les locataires pour ne pas être touchés par un surloyer - ils doivent faire cette demande de mutation avant le 1er janvier 2013 - cela peut paraître aujourd'hui un peu court, d'autant plus que certains locataires viennent seulement de recevoir le courrier les informant de ces modifications.

Par ailleurs - cela a déjà été évoqué - ces déménagements pourraient s'apparenter à un déracinement pour ces personnes qui devraient quitter leur quartier. Les propositions de relogement émaneront des sociétés de logement de service public elles-mêmes en tenant compte - je l'imagine, je le suppose et je l'espère - des besoins et des desideratas des locataires en question, à savoir, par exemple, de pouvoir rester dans le même quartier, si cela est possible.

Par ailleurs, rappelons aussi que les référents sociaux auront plus que probablement un rôle central à jouer dans ce type de situation.

J'ai une question, Monsieur le Ministre, par rapport à ce qu'on peut espérer comme résultat au niveau de ces mutations puisqu'on peut déjà imaginer qu'un grand nombre - peut-être un trop grand nombre - de locataires choisiront l'option du surloyer. Malgré tout, peut-on estimer aujourd'hui le nombre de mutations possibles et donc, forcément, le nombre de logements qui pourront être accessibles à d'autres familles ?

En termes de concertation, c'est un peu difficile, aujourd'hui, d'entendre que cette concertation n'a pas eu lieu. Rappelons les chantiers qui se sont déroulés en 2010. Bien entendu, les SLSP et l'Union des Villes et Communes de Wallonie participaient à ces différents chantiers. À ce propos, je voudrais citer deux extraits du rapport des experts, M. Laurent et M. Malherbe, qui sont venus s'exprimer, ici devant nous en commission. Un premier extrait dit : « Il faut prendre en considération les transformations sociétales comme le vieillissement de la population ou la complexification de la structure familiale et de leur mutation constante. La Déclaration de politique régionale a pour objectif d'amplifier la création de logements en cherchant à résoudre ces conflits par diverses propositions comme densifier des noyaux d'habitat, imposer des critères d'habitat durable, favoriser la création de logements moyens avec un accent particulier sur la multifonctionnalité lors de la mise en œuvre de logements publics pour promouvoir la mixité sociale et l'équilibre financier des SLSP et de réduire la sous-occupation du logement social ». Plus loin, dans le rapport, il est également indiqué que : « Le logement proportionné tente de rechercher la meilleure adéquation entre les besoins des locataires et le type de logement disponible. Son application est néanmoins problématique dans plusieurs cas, soit parce que la taxe est peu dissuasive, soit parce qu'il empêche le locataire âgé, par exemple, d'avoir la possibilité de loger des membres de sa famille dans son logement ». Cet élément issu des chantiers, repris dans le rapport des experts, a bien été intégré dans les nouvelles mesures.

Aujourd'hui, on peut aisément comprendre que les SLSP ont des difficultés à affronter les réticences et le mécontentement des locataires. Gardons quand même à l'esprit l'objectif ici poursuivi, à savoir enfin accorder un logement à des nombreuses familles en attente et peut-être même en attente de très mauvaises conditions de logement.

Monsieur Crucke, est-ce antisocial d'agir avec cet objectif, puisque vous mettiez en évidence le côté antisocial de ces différentes mesures ?

**M. Crucke (MR).** - Je suis vraiment abasourdi, Madame la Présidente. Je m'attendais à tout, on doit s'attendre à tout. On peut tout entendre et j'entends tout. Mais venant d'Ecolo, entendre un langage aussi antisocial comme celui que je viens d'entendre, je ne pensais pas que cela m'arriverait.

Vous imaginez une augmentation de loyer de 25 %. Si un propriétaire privé faisait cela, on le pendrait. Mais ici, c'est un propriétaire public. Ce sont des loyers de personnes qui, sur le plan social, ont des difficultés et on va les augmenter de 25 %. Et on dit ce n'est pas antisocial !

Je vous conseillerais, Madame Meerhaeghe - vous qui aimez la musique - d'écouter de temps en temps

ceux qui chantent la misère du monde, comme Brassens. Vous ne vous y retrouverez plus, car dans ce que vous dites, je suis certain qu'au fond de vous-même, vous ne le croyez pas. Aujourd'hui, vous jouez un rôle qui n'est pas le vôtre. On vous a sans doute fait lire un texte - vous lisez très bien. J'ai beaucoup de plaisir à vous entendre, mais ne me dites pas que vous croyez ce que vous venez de dire. Ce n'est pas possible !

**Mme Meerhaeghe (Ecolo).** - Je n'ai absolument pas lu un texte qu'on m'aurait écrit. Ce n'est pas dans mes habitudes - ni celles du cabinet, ni celles chez Ecolo - de se dire ce qu'on doit exprimer en public, absolument pas. Je le précise définitivement.

Par ailleurs, si vous croyez que je ne pense pas ce que je viens de dire, vous vous trompez. De nouveau, je vous répète, l'objectif poursuivi c'est de retrouver des logements pour les familles, les 30 000 familles qui sont attente. Oui ou non ? Est-ce cela la politique ? Ou est-ce juste pour embêter le monde ou est-ce pour retrouver...

**M. Crucke (MR).** - Vous allez embêter beaucoup de monde, c'est clair !

**Mme Meerhaeghe (Ecolo).** - ...des logements ?

**M. Crucke (MR).** - Vous avez mis la charrue avant les bœufs. Vous voulez en plus qu'on fasse tout le travail à la place du gouvernement. On passe notre temps à vous dire qu'il faut le faire, vous n'écoutez pas !

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je sais parfaitement vous répondre. J'essaie d'intégrer toute la richesse de cette échéance dans la réponse qui m'a été préparée par les parlementaires.

*(Rires)*

La réforme des systèmes d'attribution et de location des logements sociaux est le résultat de la nécessaire conciliation des divers intérêts et demandes exprimés lors de la consultation du secteur.

Le nouveau mécanisme de répartition des logements sociaux entre les personnes à revenus précaires, modestes ou moyens, ainsi que l'attribution de logements pour raison de cohésion sociale et d'urgence sociale, prend ainsi mieux en compte le rôle central des communes en matière de logement, en liant cette répartition et cette attribution à l'effort consenti par les communes pour créer des logements sociaux. Je pense d'ailleurs que des voix se sont fait entendre au sein de l'UVCW pour ne pas bloquer cette réforme qui apporte davantage de souplesse aux comités d'attribution et valorise les communes actives en matière de création de logements publics.

Concernant les principes d'une mutation vers un logement proportionné à la taille du ménage et d'un surloyer en cas de chambre excédentaire, ils ne sont pas nouveaux. Le contrat de bail à durée déterminée actuel prévoit déjà que la société peut mettre fin au bail à tout moment lorsque le ménage occupant refuse de déménager vers un logement proportionné proposé par la société. Pour les locataires bénéficiant d'un bail à durée indéterminée, la réglementation prévoit déjà également que le locataire est tenu d'emménager dans un autre logement proportionné et qu'à défaut, un supplément de loyer lui est imposé. Quant aux baux antérieurs à l'arrêté du 6 septembre 2007, ils contiennent soit un principe selon lequel les locataires sont tenus d'accepter une mutation proposée par la société, soit que la réglementation peut être modifiée en cours de bail.

La nouvelle réglementation intervient dès lors pour rendre ces mutations plus effectives. D'une part, en les incitant par l'octroi d'avantages et l'imposition d'un surloyer progressif, et ce, dès la première chambre excédentaire. D'autre part, en permettant aux sociétés d'imposer également une mutation aux locataires d'un logement sous-occupé qui bénéficient d'un bail à durée indéterminée.

Par ailleurs, une aide au déménagement de 400 euros est prévue lorsqu'un locataire déménage d'un logement sous-occupé vers un logement proportionné. Nous y ajoutons un accompagnement de la part de la société, lequel sera financé par la Wallonie.

Vous me demandiez des constats chiffrés : 30.000 ménages sont en attente d'un logement social, dont de nombreuses familles avec enfants en bas âge. Dans le même temps, près de la moitié des logements sociaux sont sous-occupés. De manière plus précise, 60 % des logements trois chambres, 62 % des logements quatre chambres, et 64 % des logements cinq chambres, sont sous-occupés.

Non, Monsieur Crucke, je ne peux pas laisser faire. En fait, plus de 66 000 chambres ne sont pas occupées. Si nous n'avions pas agi, vous auriez été le premier à revendiquer plus d'efficacité du service public du logement. Aujourd'hui, je l'offre, j'offre cela comme une possibilité ; libre aux sociétés de logement de faire ce qu'elles veulent. Vous vous rendez compte de ce que cela signifie ? Il était impensable de ne rien faire ou se contenter d'un haussement d'épaules. C'est ma vision de la manière dont je dois prendre en charge mes responsabilités.

Il y a 30 000 familles en attente et 66 000 chambres libres. Je ne peux pas me satisfaire de cette situation inefficace.

Je suis bien conscient qu'il faudra plusieurs années pour que ces chiffres changent ; les sociétés de logement gérant leur parc en fonction des logements disponibles dans leur patrimoine. Si seuls 5 % des locataires sous-

occupant leur logement devaient déménager, ce serait déjà plus de 20 % des familles en attente d'un logement d'au moins trois chambres qui obtiendraient enfin un logement social. Des demandes de mutation en ce sens existent déjà.

La réforme a été approuvée par un arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2012 et complétée par un arrêté du Gouvernement wallon du 4 octobre 2012. Les dispositions en matière de lutte contre la sous-occupation étaient reprises dans la note d'orientation du 15 décembre 2010. L'UVCW a rendu son avis le 13 septembre 2011.

Venir dire aujourd'hui qu'on découvre tout cela, alors que ces mêmes éléments sont connus depuis des mois, cela relève de la distraction ou de l'oubli.

Monsieur Stoffels, vous me connaissez, je suis un homme de dialogue. Ce que je dis ici, je suis prêt à le répéter aux responsables de l'UVCW que j'ai d'ailleurs conviés. Mais ils ont décidé de reporter.

Il y a quelque chose que chacun doit être en mesure de comprendre et accepter. La Wallonie mobilise des millions par centaines pour construire et rénover des logements publics. Elle ne peut pas rester les bras croisés quand elle se rend compte que quantité de chambres restent vides. C'est ce que ce gouvernement PS-Ecolo-cdH a eu le courage politique de faire. Il était temps ! Je suis vraiment heureux que l'ensemble des ministres de ce gouvernement en aient été convaincus.

D'ailleurs, je note que des députés de votre parti, par exemple Mme Tarnion, m'ont encore récemment écrit qu'ils adhéraient pleinement à ces nouvelles règles.

Monsieur Crucke, cette réforme offre davantage de souplesse dans la gestion de terrain. Mes collaborateurs n'ont cessé depuis des semaines de rencontrer les praticiens du logement social, sous-région par sous-région.

Ces séances d'information permettent à quantité de participants, directeurs gérants comme locataires, de se rendre compte de la plus grande liberté et souplesse qui leur est ainsi offerte. Les gens sont de bonne foi, sur le terrain : ils n'hésitent pas à reconnaître cela autant que la nécessaire solidarité entre locataires et candidats locataires.

Enfin, pour ceux qui en douteraient, aucune SLSP n'a l'obligation d'imposer les mutations dont nous parlons ici. C'est un outil de gestion plus rationnelle qui est mis à leur disposition, autant qu'à leur appréciation. Je fais pleine et entière confiance à leur expérience de terrain pour utiliser à bon escient ces instruments.

Notre devoir, Mesdames et Messieurs, en tant que responsables politiques, c'est d'outiller les acteurs de terrain pour leur permettre de répondre aux situations du quotidien, et faire en sorte que l'argent public soit utilisé

à bon escient.

C'est précisément cela que l'ensemble de ce gouvernement met en œuvre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Une partie de sa réponse est de faire référence au terrain et à ce qui s'y passe pour l'instant.

Je vais lui dire ce qui se passe, à l'instant, sur le terrain. À 11 heures 6 minutes, j'ai reçu un courriel d'une personne, M. Gerard Vraux, qui était sur la liste Ecolo à Frasnes-lez-Anvaing, et qui est Président des locataires sociaux. Il m'écrit la chose suivante : « Monsieur le Député Bourgmestre, Messieurs les échevins, vous n'ignorez sans doute pas les multiples et vives réactions qu'ont suscitées les réformes de M. le Ministre Nollet en matière de surloyers et mutations dans les logements sociaux, et ce, à travers toute la Wallonie. Par la présente, en tant que représentant des locataires sociaux de votre commune, nous sollicitons votre appui » - c'est déjà fait - « Nous espérons que vous aurez à cœur de soutenir nos revendications. Non seulement cette taxe de surloyer plongera certains de vos administrés dans un état de précarité plus grand encore, et les mutations parfois forcées les plongent dans un désarroi à l'idée de devoir quitter leur lieu de vie, leurs voisins, leur commune, et cætera. C'est un véritable appel à l'aide contre des mesures antisociales et inhumaines. Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples explications que vous pourriez souhaiter. Nous vous remercions de votre aimable attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Député Bourgmestre,... ». Ça, c'est le terrain.

J'en déduis deux choses. Chez Ecolo, tout le monde ne parle pas le même langage puisque voilà un candidat Ecolo - il n'a pas été élu - qui dit : « Moi, je ne crois à rien de ce qui est dit par Mme Meerhaeghe au parlement, ni de ce qui est dit par M. le Ministre Nollet ».

*(Rumeurs)*

Voilà un homme de bon sens qui sait ce que c'est le terrain. Face au tsunami que vous nous annoncez, je pense qu'il n'y a que de la désobéissance sociale qui sauvera certains.

Je le dis aux gérants de logements sociaux. Une circulaire, cela n'a pas de valeur. Une circulaire, c'est de l'interprétation d'un ministre, d'un gouvernement. Je dois vous reconnaître cette logique-là. C'est un peu facile de mettre le Ministre Nollet sur le mur et de tirer sur lui, car il est en faute sur tout. Il y a un gouvernement, vous l'avez précisé, qui vous soutient dans votre logique. Mais cette logique-là, on la découvre aujourd'hui. Je vous ai clairement dit que, depuis le décret du logement, nous savions que cela arriverait.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Il fallait le faire. Vous me l'avez même dit.

**M. Crucke (MR).** - Ne commencez pas à dire n'importe quoi ! On vous a dit tout le contraire, Monsieur le Ministre ! Ce n'est pas cela qu'il fallait faire, mais tout le contraire ! Vous n'avez pas voulu nous écouter, c'est votre droit le plus strict aussi, mais il faut en assumer les conséquences. Les mesures que vous allez aujourd'hui édicter - on nous annonce déjà que le Gouvernement fédéral a pris des mesures dures sur le plan social - n'en rajoutez pas ! Certains vous demandent de donner du temps au temps. C'est M. Stoffels qui l'a d'ailleurs également répété. Donnez du temps au temps ! Même là, vous n'ouvrez pas la porte.

Vous avez un cœur quand même Monsieur le Ministre, vous êtes un homme de cœur. Dire qu'il n'y a que les chiffres qui comptent chez vous...

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur Crucke, j'avais un rendez-vous avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie pour justement parler de cela. Ils ont demandé de reporter, manifestement ils n'arrivent plus à se mettre d'accord en interne. Qu'est-ce que vous voulez ?

**M. Crucke (MR).** - J'ai bien acté que vous avez eu un rendez-vous qui n'a pas été honoré par les logements sociaux, les directeurs de logements sociaux. Mais ici vous avez des parlementaires, ce rendez-vous est honoré, on est là et on vous dit : « Dois-je me mettre à pied, à genou devant Mme Meerhaeghe pour faire céder le Ministre en disant : « écoutez, socialement faites autre chose » ». Si je pouvais le dire autrement je le ferais, que voulez-vous, je suis au rendez-vous et au rendez-vous, vous me dites : « On ne change pas, je reste comme suis, je ne bougerai pas, c'est comme cela, pas un iota en plus »; c'est dommage. Monsieur le Ministre, malgré le respect et l'amitié que j'ai pour vous, j'aurais essayé de vous convaincre du contraire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - L'objectif de mes interrogations est de voir que l'on ne crée pas des difficultés d'un côté en voulant résoudre des difficultés d'un autre côté. C'est pour cela que je demandais le temps au temps.

Quelle est l'analyse que j'ai fait de la réponse. J'ai bien sûr entendu le plaidoyer du ministre en faveur de l'arrêté du gouvernement qui prévoit les mutations volontaires dit-il, mais encore faut-il s'entendre sur ce que l'on appelle volontaires. Demander un surloyer de 150 euros, est-ce toujours une situation de volontaire ou pas ?

*(Réaction de M. le Ministre Nollet)*

Je ne vous ai pas coupé, je vous prie de m'écouter.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt le fait que vous dites : « il s'agit-là d'un arrêté du gouvernement dont la mise en oeuvre n'est pas obligatoire dans le chef des SLSP ». Elles ne sont pas obligées de l'appliquer, c'est ce que j'ai entendu ou alors il faut préciser.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Ce qui est obligatoire, c'est que le locataire qui veut échapper au surloyer de 25 euros - on arrive à 150 euros quand on est à un certain nombre de chambres de plus, mais bon passons -, il doit écrire et se montrer disponible. Je n'ai jamais dit que les sociétés devaient le faire déménager et maintenant, c'est un peu facile de leur part...

**M. Crucke** (MR). - Vous confirmez qu'il n'y a pas de sanctions.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur Crucke, ce n'est pas nouveau, la seule obligation qu'ont les locataires c'est d'écrire une disponibilité. S'ils écrivent, il n'y a pas de sanctions.

**M. Crucke** (MR). - Vous imaginez où on est ?

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Cela a toujours été le texte.

**M. Crucke** (MR). - Vous avez fait 60 pages de littérature dans une circulaire pour dire cela.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je n'ai pas 60 pages de littérature. Je vous explique la réalité, mais vous la transformez. Vous la transformez et les sociétés de logement le savent.

**M. Stoffels** (PS). - Retenons tout simplement que la société doit inviter la personne ou le ménage à déménager, le ménage répond qu'il est disponible, la société ne doit pas donner suite. Voilà la situation selon laquelle un arrêté du gouvernement va se traduire en réalité, mais j'acte également qu'il n'y aura pas de sanctions à l'égard de la SLSP si jamais elle ne donne pas de suite par rapport aux ménages qui se déclarent disponibles à déménager, mais sans proposition concrète de la part de la société.

Pour moi, quelque part, c'est une situation kafkaïenne, mais je pense qu'il eut été de bonne stratégie d'organiser les étapes de façon à ne pas s'attaquer à la deuxième étape avant la première.

La première est de créer et d'augmenter l'offre en créant du logement - j'ai bien écouté la Déclaration de politique régionale dans laquelle il est dit que l'on va créer 7 000 logements, mais 7 000 logements de petite taille pour faire déménager les petits ménages de logements sous-occupés vers des logements occupés certainement et je crains fort que les 7 000 logements ne vont pas résoudre à suffisance. Le problème est qu'il va

falloir donner un fameux coup d'accélérateur à cette politique de création de logements pour permettre aux particuliers que l'on encourage à muter d'un logement vers un autre, un, de trouver une offre adéquate en bonne qualité, deuxièmement et troisièmement, dans un environnement qui n'est pas trop loin de là où ils ont habité jusqu'à présent, faute de quoi, on risque de déraciner une série de personnes. C'est une politique, une étape que j'aurais préféré voir réalisée, voire accélérée avant de passer aux mutations.

La deuxième étape, c'est de permettre aux SLSP de trouver ou d'augmenter leurs offres en faveur des familles nombreuses. Cela fait déjà quelques années que j'avais déposé une proposition de décret visant à compléter les missions des SLSP par la fonction d' AIS et je sais que dans le décret-programme de 2011 - M. Fourny on a des avis différents là-dessus (*Rires*), mais je persiste et signe -, on avait déjà prévu la possibilité de permettre aux SLSP de jouer ce rôle d' AIS, d'aller louer sur le marché des logements qui seraient capables d'abriter des personnes, des familles nombreuses et de les relouer. Les arrêtés du gouvernement n'ont pas encore produit d'effets et j'apprends que le décret-programme va encore devoir être complété pour pouvoir être entièrement mis à l'œuvre. Là aussi, c'est une des raisons pour lesquelles le problème qui existe déjà depuis un certain temps continue à persister, continue à exister.

Si nous voulons réellement des réponses par rapport au secteur, nous devons creuser toutes les perspectives, les mutations à condition de créer les bonnes conditions pour le faire et de donner au secteur le temps au temps, de donner aussi les moyens financiers au secteur pour assumer leur quote-part, mais, en même temps, étendre les missions des SLSP, malgré les différences de vue qu'il peut y avoir entre les uns et les autres. Là où il y a une AIS qui joue ce rôle correctement, le problème se pose dans une moindre mesure, mais dans les zones où il n'y a pas encore d' AIS, le problème se pose avec beaucoup plus d'acuité et c'est par rapport à ces zones-là que je plaide, que j'insiste et que je persiste et signe pour que les SLSP puissent jouer le rôle d' AIS de façon très concrète et qu'elles consacrent ce rôle, dans un premier temps, à trouver une réponse pratique par rapport à la problématique des familles nombreuses.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Meerhaeghe.

**Mme Meerhaeghe** (Ecolo). - Accélérer la construction du logement neuf, c'est effectivement une réponse, mais ce n'est en tout cas pas la seule réponse et qui plus est, je le répète, avec une participation mitigée des communes dans cette construction pour aller effectivement dans ce sens.

Je noterai surtout, finalement, que certains pensent que 66 000 chambres inoccupées, ce n'est pas grand chose, que cela ne vaut pas une circulaire de 60 pages et

en tout cas, que cela permet quelques effets de manche.

**QUESTION ORALE DE M. BORSUS À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LES MESURES À PRENDRE POUR  
AMÉLIORER LE CARACTÈRE REDISTRIBUTIF  
DU LOGEMENT SOCIAL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les mesures à prendre pour améliorer le caractère redistributif du logement social ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, on reste dans le logement social, avec notamment cette étude dont vous avez très certainement pris connaissance, on l'a fait au CIRIEC qui, en partenariat avec la Fondation d'André Renard, a étudié les faits et les aspects redistributifs du logement social en Région wallonne.

Cette étude évalue précisément ce caractère redistributif et ajoute aux revenus disponibles des bénéficiaires ce qu'il qualifie de subventions implicites, à savoir le montant représentant la différence entre le loyer social et le loyer du marché tel que l'on pourrait l'imaginer dans une situation similaire.

Cette étude me paraît intéressante, notamment ce qu'elle met en évidence, à savoir le fait que les locataires sociaux les plus démunis - donc les 20 % se situant dans la strate de catégorie ou de revenus les plus bas - ne perçoivent pas une part plus importante du revenu total après intégration de cet avantage « logement social ».

Seuls les locataires bénéficiant d'un revenu un peu plus élevé voient leur revenu disponible augmenter à la suite de cette redistribution via le logement social. Il semble que des chiffres aient également été étudiés pour quantifier ce paramètre dans un certain nombre d'autres pays et notamment en Europe.

Cette étude constate également que la politique du logement social rencontre son objectif de louer aux ménages bénéficiant des ressources les plus faibles. Et par ailleurs, elle conclut que les effets redistributifs sont certes présents, mais d'ampleur fort limitée au regard notamment d'autres secteurs tels que l'éducation ou la santé.

Ce constat est interpellant à maints égards. Cette étude, qui peut paraître étonnante à première lecture n'a pas manqué de susciter l'intérêt de toutes celles et ceux qui suivent ce dossier logement avec beaucoup d'attention.

Puis-je vous demander quelles sont, à votre niveau, les conclusions que vous en avez vous-même tirées ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci, Madame la Présidente.

L'article que vous citez, Monsieur Borsus, peut en effet paraître interpellant dans ses conclusions. À y regarder de plus près cependant, on s'aperçoit qu'il faut éviter d'en tirer des extrapolations hâtives.

D'abord, je constate que l'article en question confirme que les ménages locataires dans les logements publics appartiennent bien aux groupes de revenus et catégories sociales auxquels l'aide par le logement est destinée. L'étude conclut d'ailleurs en constatant que la présence d'effets redistributifs dans le secteur du logement social ne laisse aucun doute. La politique menée rencontre donc, de ce point de vue, son objectif.

Ensuite, si on prend le temps de parcourir les mots cités dans l'article - car il s'agit bien d'un article d'information et pas d'une étude en tant que telle -, on ne peut que constater que lesdits rapports comportent, dans leurs conclusions propres, une série d'avertissements quant aux limites de leur exercice. En isoler des éléments comporte des risques quant à la fiabilité de l'analyse qui en serait tirée.

Néanmoins, comme le souligne par ailleurs cet article, le nombre limité de logements sociaux dans notre région réduit l'impact du caractère redistributif du logement social sur l'ensemble des ménages. C'est bien pour cette raison que je réformule l'arrêté locatif afin de renforcer l'aspect redistributif que vous souhaitez dans cette question-ci.

Le bail de logement social est, depuis 2008, à durée déterminée. Cette mesure, qui permet la libération des logements par les ménages qui, en raison de leurs revenus, n'en auraient plus un besoin essentiel, permet de les attribuer aux ménages pour qui ils sont le plus indispensables. La notion de « droit d'habitat », introduite par l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2012, va également dans ce sens, tout en garantissant au locataire le bénéfice de l'aide durant une période minimale de neuf ans.

L'ensemble des mesures visant à permettre une occupation plus rationnelle du parc, notamment par la libération des plus grands logements sous-occupés, tend également à augmenter l'effet redistributif du secteur en permettant d'accueillir un plus grand nombre de familles.

Enfin, l'élargissement du parc locatif public reste un objectif, tant via les programmes de création de logements sociaux qu'au travers de l'action menée en la matière par les agences immobilières sociales et les

sociétés de logement.

Reste, Monsieur Borsus, ce constat chiffré que, personnellement, je trouve interpellant sur la part du revenu disponible. Il sera utile de demander au Centre d'Études en Habitat durable de se pencher sur cette question pour décortiquer les chiffres sous-jacents à ces calculs. Car vous et moi savons que les loyers pratiqués par le secteur public sont, sans commune mesure, inférieurs à ceux du privé.

Bref, je vous remercie pour cette intéressante suggestion de lecture et je crois qu'il sera utile de pousser plus avant l'exercice pour en avoir le cœur net.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). - Merci Monsieur le Ministre. L'article se réfère à une étude, me semble-t-il, premier élément.

Deuxième élément, je ne tire pas de conclusion définitive, à ce stade, des différents éléments de l'étude.

Troisième élément, je partage votre constat. Cette étude est, en tout cas à certains égards, parfaitement interpellante en ce qui concerne notamment les revenus encore disponibles après la prise en charge du loyer ou bien concernant d'autres paramètres de ces études.

Je pense plus fondamentalement que cette étude, comme d'autres, ne doit pas simplement conclure à plaider des éléments d'adaptation du système tel qu'il est connu aujourd'hui. Je pense que le système est probablement questionné de façon beaucoup plus fondamentale et plus structurelle.

On ne va cependant pas répondre à cette question à la faveur de notre échange de cette fin de matinée, mais à l'évidence, la question se posera.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À  
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR « LA TAXE SUR LES IMMEUBLES  
INOCUPÉS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la taxe sur les immeubles inoccupés ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il existe en Wallonie environ 40 000 logements vides, on le sait, et ce constat n'évolue malheureusement pas.

Les causes de cette inoccupation, nous le savons,

sont multiples: l'âge et les moyens financiers des propriétaires, l'état de dégradation du bâtiment, la spéculation, ou encore des problèmes de succession.

Dans la DPR, il avait été stipulé, à propos de la lutte contre les immeubles inoccupés, que pour réduire le nombre de logements inoccupés, et je cite: « le Gouvernement wallon s'engage à veiller à ce que toutes les communes adoptent un règlement communal en matière d'inoccupation, prévoyant la taxation des immeubles inoccupés, et priver les communes qui n'instaurent pas ce règlement des subsides de l'ancrage communal, et ce dès le prochain programme ».

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si vous pourriez nous éclairer sur cette question et nous dire si cet engagement a bien été mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013.

Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser de quelles sanctions il s'agit concrètement, et la manière dont elles sont calculées et s'il en existe, sont-elles rétroactives ?

Aussi, je me pose la question de savoir, dans le cas où une telle taxation devrait être abandonnée, quelles seraient alors les conséquences pour les communes concernées et pour les dossiers déjà en cours.

La ville ou les communes devront-elle alors rembourser aux propriétaires, ainsi qu'à la Région wallonne, les montants déjà perçus dans ce cadre ? Est-ce que les aides et les soutiens au niveau du financement de cette politique au niveau des villes sont suspendus ou risquent d'être compromis en cas d'inapplication d'un tel règlement ?

Voilà les questions que je souhaitais vous poser à ce propos.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci, Madame la Présidente.

Depuis 2005, l'article 190, §2, du Code wallon du Logement prévoit que chaque commune, dont le programme communal d'action en matière de logement a été totalement ou partiellement approuvé par le gouvernement, est notamment tenue de tenir un inventaire permanent des logements inoccupés et d'adopter un règlement communal en matière d'inoccupation, disposant notamment de la taxation des immeubles inoccupés de moins de 5 000 m<sup>2</sup>.

La preuve du respect de ces obligations a été exigée de la part des communes dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013. Toutefois, aucune sanction n'a été prise à l'encontre d'une commune qui ne respectait pas ces obligations.

Il revient en effet au gouvernement de fixer les modalités d'application de l'article 190, §2, mais aucun arrêté n'a été pris depuis l'introduction de cette obligation en 2005.

Je prévois d'exécuter cette habilitation au gouvernement dans le cadre de l'arrêté fixant les sanctions pouvant être prises à l'encontre des communes qui, soit n'adoptent pas un programme dans le délai prescrit, soit n'atteignent pas les objectifs fixés par le gouvernement, ou encore ne réalisent pas les opérations subventionnées dans les délais fixés. L'ensemble de ces sanctions sera dès lors applicable pour le prochain ancrage.

Je ne doute pas du soutien de mes collègues au moment de la mise en œuvre de cette disposition qui, comme vous l'avez très justement rappelé, fait partie de notre accord de gouvernement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Dont acte, Monsieur le Ministre.

*(Mme De Coster-Bauchau, Doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME SAUDOYER À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA COMPATIBILITÉ DE LA FONCTION D'ÉCHEVIN DU LOGEMENT ET DE PRÉSIDENT D'UNE SLSP, AVEC LES ACTIVITÉS PRIVÉES DANS UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Saudoyer à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la compatibilité de la fonction d'échevin du logement et de président d'une SLSP, avec les activités privées dans une société immobilière ».

La parole est à Mme Saudoyer pour poser sa question.

**Mme Saudoyer** (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a quinze jours, M. Crucke intervenait concernant la compatibilité des fonctions d'échevin du logement et d'employé d'une SLSP.

Je souhaiterais exposer un autre cas, tout aussi sensible, concernant une autre commune du Hainaut. Le nouvel échevin du logement de la commune de Dour - qui sera de surcroît Président du CPAS - possède plusieurs sociétés dont l'objet social concerne la vente, l'achat et la mise en location d'immeubles. Cela peut facilement être vérifié dans les statuts des sociétés publiés au Moniteur belge.

Par ailleurs, ce même mandataire exerce depuis 2007, et jusqu'au renouvellement du conseil d'administration, la fonction de Président du Logis Dourois, société de logements publics de Dour.

Le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ne prévoit aucune incompatibilité légale au cumul de ces fonctions privées et publiques.

Toutefois, le risque de confusion est bien réel, et sur le plan éthique, ce cumul est somme toute interpellant.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner votre point de vue sur la situation ? Le Code du Logement et de l'Habitat durable prévoit-il des précautions particulières concernant les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir, et enfin, ces fonctions d'échevin du logement et d'homme d'affaires dans le logement et l'immobilier, sont-elles compatibles ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Le cas relaté par l'honorable membre est sensiblement différent de celui évoqué par l'autre honorable membre, qui n'est plus présent, M. Crucke, il y a quelque temps.

En effet, ici, l'échevin dont question est président du conseil d'administration de la SLSP et, par voie de conséquence, administrateur.

Or, en vertu de l'article 149 du CWLHD, il est interdit à tout administrateur :

- d'être présent à la délibération relative à des objets à propos desquels il a un intérêt personnel et direct ou où ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel et direct;
- de prendre part directement ou indirectement à des marchés passés avec la société.

En outre, la désignation d'un administrateur ne sort ses effets qu'après la signature du Code d'éthique et de Déontologie établi par le gouvernement, lequel contient, en son chapitre IV, tout un arsenal de dispositions également destinées à éviter les conflits d'intérêts, parmi lesquelles on épinglera notamment l'article 21: « Le signataire doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel direct ou indirect, et les obligations de ses fonctions, ou dans une situation jetant un doute sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté »; et l'article 22: « Le signataire doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et respecter les dispositions contenues dans le

Code wallon du Logement ».

Ces garanties, je l'espère, seront de nature à vous rassurer.

Au demeurant, il appartiendra à la société de logement de service public et au pouvoir local concerné, dans le cadre du renouvellement des organes de gestion des SLSP, qui devra intervenir au 1er semestre 2013 consécutivement aux élections du 14 octobre dernier, d'être particulièrement attentifs à cette situation.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme

Saudoyer.

**Mme Saudoyer** (PS). - Merci Madame la Présidente. Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je trouve qu'il y a quand même un risque de confusion qui persiste et qu'en tout cas, c'est assez limite au niveau éthique.

**Mme la Présidente.** - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 12 heures 20 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR  
M. Jean-Luc Crucke, MR  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Michel Lebrun, cdH  
Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo  
M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique  
Mme Marianne Saenen, Présidente  
Mme Annick Saudoyer, PS  
M. Daniel Senesael, PS  
Mme Isabelle Simonis, PS  
M. Edmund Stoffels, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
AWaL	Association du logement wallon (précédemment ConstruWals)
CIRIEC	Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative ASBL
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CWAPE	Commission wallonne de régulation pour l'énergie
CWLHD	Code wallon du logement et de l'habitat durable
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	système d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre
EWA	European Water Association
GRD	Gestionnaires des réseaux de distribution
GRT	Gestionnaire du réseau de transport local
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire
KPMG	KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER
LSD	Le Diéthylamide de l'acide lysergique
ONG	organisation non gouvernementale
ORES	opérateurs des réseaux gaz et électricité
OSP	obligations de service public
PAPE	Plan d'action préventive en matière d'énergie
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
SPF Économie	service public fédéral Économie
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
UWE	Union Wallonne des Entreprises